

Unités de classification, taux de cotisation et ratios d'expérience pour l'année 2024

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le premier niveau				Ratios d'expérience pour le deuxième niveau			
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021
10110	Élevage de bovins; exploitation d'un troupeau de vaches laitières;	2,82	2,55	0,2386	0,2197	0,1776	0,9641	0,9641	0,9641

Cette unité vise :

- l'élevage de bovins;
  - l'exploitation d'un troupeau de vaches laitières;
  - l'élevage de chevaux;
  - le service de pension ou de dressage de chevaux;
  - l'exploitation d'un centre équestre, d'une école hippique ou d'une écurie de course;
  - l'exploitation d'un site d'encaus d'animaux de ferme;
  - l'élevage d'animaux domestiques tels que chiens, chats, perroquets.

Cette unité vise également :

- · · · · l'élevage de bisons;
  - · · · · l'élevage de cervidés tels que cerfs ou wapitis;
  - · · · · l'élevage d'autruches, d'émeus ou de nandous;
  - · · · · la production d'œufs d'autruches, d'émeus ou de nandous;
  - · · · · l'élevage de sangliers;
  - · · · · l'élevage de lamas ou d'alpacas;
  - · · · · l'élevage de yacks;
  - · · · · l'élevage d'animaux visés par la présente unité pour reproduction ou l'insémination;

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
	<ul style="list-style-type: none"> <li>: la production d'urine de jument gravide;</li> <li>. le service de transport ou de randonnées en calèches, à cheval, en carrioles ou en traîneaux à chiens;</li> <li>. le service de taille de sabots;</li> <li>. le service de dressage ou de pension d'animaux domestiques;</li> <li>. le service de protection ou de fourrières pour animaux;</li> <li>. les services relatifs aux activités d'élevage visées par la présente unité tels que traire les vaches ou nourrir les animaux.</li> </ul>										

Cette unité vise également l'activité suivante lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- . l'insémination artificielle d'animaux.

L'employeur qui effectue à la fois une activité visée par la présente unité et de l'acériculture ne peut également être classé dans l'unité 10150 sauf lorsqu'au moins un de ses travailleurs effectue uniquement des tâches reliées à l'activité d'acériculture.

L'employeur classé dans la présente unité ne peut également être classé dans les unités 15030, 15040, 15070, 16070 et 68010 à 68030 sauf lorsqu'au moins un de ses travailleurs effectue uniquement des tâches reliées aux activités visées par ces dernières unités.

L'employeur classé dans la présente unité ne peut également être classé dans les unités 54420, 54430 ou 54440 sauf s'il exerce des activités visées par ces unités en tout ou en partie ailleurs qu'à la

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le premier niveau					Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019
10120	Élevage de porcs; élevage d'ovins; élevage de chèvres ferme et si au moins un de ses travailleurs effectue uniquement des tâches reliées aux activités visées par ces dernières unités. L'employeur ainsi classé dans les unités 54420, 54430 ou 54440 déclare le salaire d'un travailleur qui œuvre à la ferme aux activités visées par ces unités au regard de la présente unité.	3,56	3,28	0,2695	0,2578	0,2050	1,1602	1,1602	1,1602	1,1602	1,1602

Cette unité vise :

- l'élevage de porcs;  
l'élevage d'ovins;  
l'élevage de chèvres.

Cette unité vise également :

- l'élevage d'animaux visés par la présente unité pour la reproduction ou l'insémination;
  - le service de pesage de porcs;
  - le service de tonte de moutons;
  - les services relatifs aux activités d'élevage visées par la présente unité tel que nourrir les animaux.

Cette unité vise également l'activité suivante lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- ## L'insémination artificielle d'animaux

L'employeur qui effectue à la fois l'exploitation d'un troupeau de

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau			
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019		
10130	vaches laitières ou l'élevage d'animaux visés par l'unité 10110 et une activité visée par la présente unité ne peut être classé dans la présente unité pour cette activité sauf si au moins un de ses travailleurs effectue uniquement des tâches reliées à cette activité. Dans le cas contraire, il est classé dans l'unité 10110 pour l'ensemble de ces activités.	L'employeur qui effectue à la fois une activité visée par la présente unité et de l'acériculture ne peut également être classé dans l'unité 10150 sauf lorsqu'au moins un de ses travailleurs effectue uniquement des tâches reliées à l'activité d'acériculture.	L'employeur classé dans la présente unité ne peut également être classé dans les unités 15030, 15040, 15070, 16070 et 68010 à 68030 sauf lorsqu'au moins un de ses travailleurs effectue uniquement des tâches reliées aux activités visées par ces dernières unités.	L'employeur classé dans la présente unité ne peut également être classé dans les unités 54420, 54430 ou 54440 sauf s'il exerce des activités visées par ces unités en tout ou en partie ailleurs qu'à la ferme et si au moins un de ses travailleurs effectue uniquement des tâches reliées aux activités visées par ces dernières unités. L'employeur ainsi classé dans les unités 54420, 54430 ou 54440 déclare le salaire d'un travailleur qui œuvre à la ferme aux activités visées par ces unités au regard de la présente unité.	Élevage de volailles; production d'œufs de volaille ou de gibier à plumes; exploitation d'un couvoir; service d'attrapage et de mise en cage de volailles; mirage et classification des œufs; élevage de lapins; pisciculture; apiculture	2,49	2,23	0,2310	0,2472	0,1732	0,9551	0,9551	0,9551

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
1	Ratios d'expérience pour le premier niveau					



Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratio d'expérience pour le premier niveau						Ratio d'expérience pour le deuxième niveau		
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
trèfle;	<ul style="list-style-type: none"> <li>. la culture de fruits en champ tels que fraises, bleuets, canneberges ou framboises;</li> <li>. la culture de légumes en champ tels que pommes de terre, choux, carottes, concombres, oignons ou laitues;</li> <li>. la culture de fines herbes en champ;</li> <li>. la culture de champignons;</li> <li>. la culture de gazon;</li> <li>. la culture du tabac;</li> <li>. la récolte de la tourbe.</li> </ul>									

Cette unité vise également :

- . la culture en serre de plants de fruits, de légumes ou de fines herbes destinés à être transplantés par l'employeur dans son champ;
- . les activités relatives à la fermentation du compost dans un champ;
- . la cueillette en terrain sauvage de végétaux tels que têtes de violon, champignons, branches d'ifs ou algues;
- . la cueillette de myes;
- . les services relatifs à la culture tels que :
  - . le labourage;
  - . la plantation de semis;
  - . l'épandage de fumier;
  - . l'épandage de pesticides;
  - . le moissonnage-battage;
  - . la récolte de cultures.



Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
.	l'acériculture.										

Cette unité vise également :

- la culture de plants de reboisement;
- la culture de raisins.

Cette unité vise également l'activité suivante lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'acériculture :

- la transformation de l'eau d'éable en produits tels que :
  - beurre;
  - sirop;
  - sucre;
  - tire.

L'employeur classé dans la présente unité ne peut également être classé dans les unités 15040 à 15080, 16070 et 68010 à 68030 sauf lorsqu'au moins un de ses travailleurs effectue uniquement des tâches reliées aux activités visées par ces dernières unités.

L'employeur classé dans la présente unité ne peut également être classé dans les unités 54420, 54430 ou 54440 sauf s'il exerce des activités visées par ces unités en tout ou en partie ailleurs qu'à la ferme et si au moins un de ses travailleurs effectue uniquement des tâches reliées aux activités visées par ces dernières unités. L'employeur ainsi classé dans les unités 54420, 54430 ou 54440 déclare le salaire d'un travailleur qui œuvre à la ferme aux activités visées par ces unités au regard de la présente unité.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le premier niveau						Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020
11110	Pêche hauturière; pêche semi-hauturière; pêche côtière; pêche en eau douce	3,59	3,30	0,1559	0,1182	0,1302	1,0891	1,0891	1,0891	1,0891

Cette unité vise :

- . la pêche hauturière;
- . la pêche semi-hauturière;
- . la pêche côtière;
- . la pêche en eau douce.

Cette unité vise également :

- . la pêche en plongée sous-marine;
- . la chasse aux phoques;
- . la récolte d'algues marines par bateau;
- . l'élevage de poissons, de moules, de pétoncles ou de myres en lagune ou en mer;
- . la transformation de poissons ou de fruits de mer à bord d'un bateau.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- . l'installation et l'inspection de filets et de câbles d'ancre effectuées en plongée sous-marine.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le premier niveau					Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021
13110	Exploitation d'une mine de métaux ferreux	1,57	1,34	0,1489	0,1279	0,1256	0,4230	0,4230	0,4230

Cette unité vise :

- l'exploitation de mines de métaux ferreux.
  - Cette unité vise également :
    - le bouletage de minerai de fer;
    - la concentration de minéraux visés par cette unité.

Cette unité vise également :

- le bouletage de minerai de fer;

• la concentration de minerais visés par cette unité.

Cette unité ne vise pas :

  - l'affinage ou la production primaire de métaux.

Exploitation d'une mine de métaux non ferreux; exploitation de sel ou de diamants

Cette unité vise :

- l'exploitation de mines de métaux non ferreux tels que l'or, l'argent, le cuivre, le nickel, le niobium, le zinc ou le platine;  
l'exploitation de mines des minéraux suivants :  
· le sel;  
· le diamant.

Cette unité vise également :

- [La concentration de minerais visés par cette unité :



Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022

Cette unité vise également l'activité suivante lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- les travaux de forage et de dynamitage.

Cette unité ne vise pas :

- : la fabrication de produits en pierre de taille.

## 13150 Forage de carottes pour la prospection minière

Cette unité vise le forage de carottes pour la prospection minière lorsqu'il est réalisé par un employeur autre que l'exploitant de la mine.

Cette unité vise :

- ## Le fonçage de puits miniers

Cette unité vise les activités suivantes lorsque réalisées par un employeur autre que l'exploitant de la mine :

- le percement de rampes, galeries ou monteries; l'extraction de minerais.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
14010	Opérations forestières	3,74	3,45	0,2300	0,2449	0,1540	1,1457	1,1457	1,1457	1,1457	1,1457

Cette unité vise également :

- . le forage de puits de pétrole ou de gaz naturel.
- . la récolte de la matière ligneuse, incluant notamment l'abattage, le débardage et le débusquage, par procédés manuels ou mécanisés;
- . le façonnage en forêt incluant notamment l'ébranchage, l'éclimage ou le tronçonnage;
- . la fabrication de copeaux de bois en forêt;
- . le chargement du bois en forêt;
- . l'éclaircie avec récupération d'arbres à des fins commerciales.

Cette unité vise :

- . la récolte de la matière ligneuse, incluant notamment l'abattage, le débardage et le débusquage, par procédés manuels ou mécanisés;
- . le façonnage en forêt incluant notamment l'ébranchage, l'éclimage ou le tronçonnage;
- . la fabrication de copeaux de bois en forêt;
- . le chargement du bois en forêt;
- . l'éclaircie avec récupération d'arbres à des fins commerciales.

Cette unité vise également :

- . le commerce de bois de chauffage lorsque l'employeur effectue également la récolte, la coupe ou la fente de ce bois.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- . les travaux de voirie forestière;
- . la construction d'un camp forestier.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
14030	Travaux arboricoles	9,09	8,64	0,6986	0,7295	0,5481	3,1497	3,1497	3,1497	3,1497	3,1497

Cette unité vise également :

- . la coupe de ligne.

Cette unité ne vise pas :

- . l'aménagement d'une bleuetière par la personne qui l'exploite;
- . la récolte de la matière ligneuse dans l'aménagement d'une bleuetière;
- . le marquage ou le martelage des arbres en forêt;
- . l'inventaire forestier.

**L'employeur classé dans la présente unité peut être également classé dans les unités d'exception 34410, 90010 et 90020.**

14030 Travaux arboricoles

Cette unité vise :

- . la maîtrise de la végétation des emprises des réseaux de distribution d'énergie ou des réseaux de télécommunications;
- . l'élagage, l'émondage ou la taille d'arbres et d'arbustes;
- . l'abattage hors-forêt d'arbres préterminés;
- . l'essouchement;
- . le déchiquetage hors-forêt;
- . la chirurgie des arbres et arbustes;
- . le haubanage.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont





Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019
	<ul style="list-style-type: none"> <li>. salami;</li> <li>. smoked meat;</li> <li>. la transformation de viandes, de poissons ou de fruits de mer par des opérations telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>. l'assaisonnement;</li> <li>. la fumaison;</li> <li>. la mise en conserve;</li> <li>. la salaison;</li> </ul> </li> <li>. la fabrication de plats cuisinés frais, congelés ou en conserve tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>. hors-d'œuvre;</li> <li>. lasagnes;</li> <li>. mousses de poissons ou de fruits de mer;</li> <li>. pâtés à la viande ou au poisson;</li> <li>. pizzas;</li> <li>. plats végétariens;</li> <li>. salades-repas;</li> <li>. sandwiches.</li> </ul> </li> </ul>										

Cette unité vise également :

- . la fabrication de sushis;
- . la fabrication de saucisses;
- . la préparation de boyaux naturels à des fins de charcuterie;
- . la fabrication de pâtes de campagne, de crêtons, de terrines ou d'autres produits de même nature;
- . le traitement de graisses animales pour l'alimentation humaine;
- . le commerce de gros de poissons dans un bâtiment où s'effectue également la coupe.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2019	2020

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- . la fabrication de soupes ou de potages;
- . la fabrication de sauces pour pâtes alimentaires ou pour pizzas;
- . la fabrication de pains ou de pâtes à pizzas.

Par commerce de gros, on entend le commerce de biens pour la revente ou en vue d'un usage commercial, industriel, institutionnel ou professionnel.

Cette unité ne vise pas :

- . l'exploitation d'une boucherie;
- . l'exploitation d'une poissonnerie;
- . les activités visées par les unités 68010 et 68020.

L'employeur qui effectue à la fois de la pêche et de la transformation de poissons ou de fruits de mer est classé, pour cette transformation, dans la présente unité si au moins un de ses travailleurs effectue uniquement des tâches reliées à cette transformation ailleurs que sur un bateau. Cet employeur déclare alors le salaire d'un travailleur qui effectue des tâches reliées à cette transformation sur un bateau au regard de l'unité 11110.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
15030	Fabrication de nourriture pour animaux; mélange ou traitement de grains	2,30	2,05	0,1983	0,1800	0,1431	0,7553	0,7553	0,7553	0,7553	0,7553

Cette unité vise :

- . la fabrication de nourriture pour animaux;
- . le mélange ou le traitement de grains par des opérations telles que :
  - . le criblage;
  - . la mouture;
  - . le nettoyage;
  - . le séchage.

Cette unité vise également :

- . le traitement de sous-produits d'origine animale autres que pour l'alimentation humaine tels que :
  - . les gras;
  - . les os;
  - . les plumes;
  - . le sang;
  - . les viscères;
  - . l'équarrissage.

Cette unité vise également l'activité suivante lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- . la fabrication d'aliments d'allaitement pour jeunes animaux.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022
	Cette unité ne vise pas :					
15040	Fabrication de boissons, alcoolisées ou non; fabrication de jus de fruits ou de légumes	1,57	1,34	0,1794	0,1989	0,1594

Cette unité vise :

- la culture de grains;
- la fabrication de vitamines et de minéraux alimentaires pour animaux.

Ratios d'expérience pour le premier niveau

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Taux général	Taux particulier	2019	2020	2021	2022
15040	Fabrication de boissons, alcoolisées ou non; fabrication de jus de fruits ou de légumes	1,57	1,34	0,1794	0,1989	0,1594	0,5595

Cette unité vise également :

- la fabrication de glace naturelle;
  - la fabrication de bâtonnets ou de sucettes glacés à base de boissons ou de jus de fruits;
  - le traitement ou l'embouteillage d'eau;
  - le service de conditionnement de produits alimentaires liquides;
  - la fabrication de concentrés de jus de fruits ou de légumes;
  - la fabrication de concentrés de boissons, alcoolisées ou non;
  - la fabrication de levures de bières;
  - la fabrication de vinaigres.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente



Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019
	<ul style="list-style-type: none"> <li>· galettes de riz;</li> <li>· maïs éclaté.</li> </ul>										

Cette unité vise également :

- la fabrication de produits à base de fruits ou de légumes tels que :
  - compotes;
  - confitures;
  - coulis;
  - salades de fruits;
- la fabrication de condiments à base de fruits ou de légumes tels que :
  - chutneys;
  - ketchups;
  - relishes;
  - salsas;
  - sauces aux prunes ou aux cerises;
- la fabrication de produits à base de soya tels que :
  - desserts glacés;
  - boissons;
  - miso;
  - sauce;
  - tofu;
- le service d'emballage ou de classement de fruits ou de légumes;
- le service de conditionnement de produits alimentaires autres que liquides.

Cette unité vise également l'activité suivante lorsqu'elle est effectuée



Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019
	<ul style="list-style-type: none"> <li>. chapeleur;</li> <li>. pains;</li> <li>. la fabrication de farine pour l'alimentation humaine;</li> <li>. la fabrication de confiseries telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>. beurre de cacao;</li> <li>. bonbons;</li> <li>. chocolats;</li> <li>. gommes à mâcher;</li> <li>. produits du miel.</li> </ul> </li> </ul>										

Cette unité vise également :

- . la fabrication de produits de l'érable tels que :
  - . beurre;
  - . sirop;
  - . sucre;
  - . tire;
- . le traitement du miel;
- . la fabrication de sucre;
- . la fabrication de sirops pour boissons telles que :
  - . boissons gazeuses;
  - . barbotines;
- . la fabrication de cristaux de saveur;
- . la fabrication de pâtes alimentaires;
- . la fabrication de céréales prêtes à consommer;
- . la fabrication de pâtes pour produits de pâtisserie ou de boulangerie;
- . la préparation de mélanges à base de farine pour des produits tels que :
  - . biscuits;



Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022
15070	Traitement du café; traitement du thé, d'épices, d'assaisonnements ou de fines herbes; fabrication de tisanes; rôtissage de noix, d'amandes ou de légumineuses	2,11	1,86	0,2008	0,2081	0,1808

Cette unité vise :

- le traitement du café par des opérations telles que :
    - l'extraction de la caféine;
    - le mélange;
    - la mouture;
    - la torréfaction;
  - le traitement du thé, d'épices, d'assaisonnements ou de fines herbes par des opérations telles que :
    - le broyage;
    - le mélange;
    - le séchage;
  - la fabrication de tisanes, à usage thérapeutique ou nom; le rôtissage de noix, d'amandes ou de légumineuses.

Cette unité vise également :

- la fabrication du malt;
  - la fabrication de beurres d'arachide;
  - la fabrication de margarines;
  - la fabrication d'huiles ou de graisses végétales
  - la fabrication de levures;
  - la fabrication de condiments tels que :
    - mayonnaises;
    - moutardes;
    - sauces à marinier;
  - .
  - .
  - .
  - .
  - .
  - .
  - .
  - .

Cette unité ne vise pas :

La culture

L'employeur qui effectue dans un même bâtiment à la fois la fabrication de vinaigres ou la déshydratation de fruits ou de légumes et une activité visée par la présente unité est classé dans la présente unité pour ces activités.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
15080	Traitement du lait; fabrication de produits laitiers	1,32	1,10	0,1562	0,1883	0,1465	0,4377	0,4377	0,4377	0,4377	0,4377

Cette unité vise :

- . le traitement du lait;
- . la fabrication de produits laitiers tels que :
  - . bâtonnets ou sucettes glacés;
  - . beurre;
  - . boissons au lait;
  - . crème;
  - . crème glacée;
  - . fromage;
  - . yogourt.

Cette unité vise également :

- . la fabrication de boissons, de bâtonnets ou de sucettes glacés à base de jus de fruits et de produits laitiers;
- . la fabrication de sorbets.

Cette unité vise également l'activité suivante lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- . la fabrication de margarines.

Cette unité ne vise pas :

- . l'élevage d'animaux;
- . les activités visées par les unités 68010 et 68020.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022
16010	Fabrication de pneus en caoutchouc; vulcanisation de pneus en caoutchouc	2,11	1,86	0,2305	0,3507	0,2043

Cette unité vise :

- la fabrication de pneus en caoutchouc;  
la vulcanisation de pneus en caoutchouc.

Cette unité ne vise pas :

la pose de pneus.

Cette unité vise :

Cette unité vise également :

- la composition du caoutchouc;  
la pose en atelier de revêtement en caoutchouc sur des  
produits tels que rouleaux, réservoirs ou autres pièces  
industrielles ou commerciales

Cette unité ne vise pas :

- la fabrication de vêtements en caoutchouc cousus;  
le dégarnissage de pneus ou d'autres matières recyclables;  
le tri de matières ou d'objets recyclables;

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
1	Ratios d'expérience pour le premier niveau					

l'installation des produits fabriqués.

16040 Fabrication de produits en plastique

Cette unité vise :

la fabrication de produits en plastique.

Cette unité vice également :

- la fabrication de produits en plastique renforcé lorsque l'employeur n'effectue pas le renforcement du plastique;
  - la fabrication de sacs en plastique lorsque l'employeur effectue la fabrication de la pellicule en plastique;
  - la fabrication de produits en marbre synthétique;
  - la fabrication de produits en résine expansée;
  - la composition de plastique

Cette unité ne vise pas :

- la fabrication de vêtements en plastique cousus;
  - le tri de matières ou d'objets recyclables;
  - la fabrication de sacs tissés ou cousus en plastique;
  - l'installation des produits fabriqués

16050 Fabrication de produits en plastique renforcé

Cette unité vise :

- La fabrication de produits en plastique combinée au





Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Cette unité vise :	Ratio d'expérience pour le deuxième niveau					
			Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019
		<ul style="list-style-type: none"> <li>· la fabrication de produits de nettoyage ou d'entretien, domestiques ou industriels, tels que nettoyants, décapants, désinfectants, poudres pour lessive ou assouplisseurs de tissus;</li> <li>· la fabrication d'adhésifs;</li> <li>· la fabrication d'encre;</li> <li>· la fabrication de produits de revêtement tels que peintures, vernis, teintures ou laques;</li> <li>· la fabrication d'engrais.</li> </ul> <p>Cette unité vise également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· la fabrication de peintures pour artiste;</li> <li>· la fabrication de composants de produits de revêtement tels que diluants, siccatis ou liants;</li> <li>· la fabrication de produits de calfeutrage tels que mastics, enduits ou bouches-pores;</li> <li>· la fabrication de produits pour les véhicules automobiles ou pour la machinerie industrielle, tels que graisses lubrifiantes, huiles lubrifiantes, lave-glace, antigel ou fluide de coupe;</li> <li>· la fabrication de produits à base de tourbe ou de compost;</li> <li>· la fabrication de produits antiparasitaires tels que pesticides, insecticides, fongicides ou rodenticides;</li> <li>· la fabrication de chandelles ou de bougies;</li> <li>· le recyclage de cartouches d'encre;</li> <li>· le conditionnement ou l'embouteillage des produits visés dans la présente unité.</li> </ul>						



Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
1	Ratios d'expérience pour le premier niveau					

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le premier niveau					Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021
17010	Fabrication de fils; fabrication de tissus tissés, tricotés ou aiguilletés; finition de fils de tissus ou de vêtements	2,30	2,04	0,1823	0,2275	0,1813	0,8255	0,8255	0,8255

Cette unité vise :

- .. la fabrication de fils composés de fibres;
  - .. la fabrication de tissus tissés, tricotés ou aiguilletés;
  - .. la finition de fils composés de fibres telle que teinture ou encollage;
  - .. la finition de tissus telle que teinture, calandrage, décatissage ou flocage;
  - .. la finition de vêtements telle que teinture ou délavage.

Cette unité vise également :

- .. la fabrication de tapis en matières textiles;
  - .. le tordage, le retordage ou le bobinage de fils composés de fibres;
  - .. la texturation de fils composés de fibres telle que la torsion, l'écrasement ou la compression;
  - .. la fabrication de cordes ou de ficelles;
  - .. la fabrication de feutre tissé ou aiguilleté;
  - .. la fabrication de perruques ou de postiches;
  - .. la fabrication de rubans, bandes élastiques, dentelles, cordons, lacets ou courroies-sangles par tissage, tressage ou tricotage;
  - .. la fabrication de pièces de vêtements tricotées telles que manches, cols ou poignets, ne nécessitant pas d'activités de couture;
  - .. la fabrication de boyaux à incendie;

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le premier niveau						Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
.	la fabrication de filets en matières textiles par tressage, tricotage ou nouage;									
.	la broderie de tissus;									
.	le revêtement ou l'enduction de tissus avec des matières telles que polyuréthane, éthylène-acétate, plastique, colle, uréthane ou vinyle;									
.	la teinture du cuir ou de la fourrure;									
.	la fabrication de soie dentaire à partir de fils en matières textiles.									

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- .
- .
- .
- .
- .
- .
- .
- .
- .
- .
- .

Cette unité ne vise pas :

- .
- .
- .
- .
- .
- .
- .
- .
- .
- .
- .

L'employeur qui effectue à la fois la fabrication d'écussons ou de

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019
17030	pièces décoratives brodées et de la broderie de tissus est classé dans la présente unité pour ces activités.										
	Fabrication de vêtements; fabrication de chaussures; exploitation d'une cordonnerie; fabrication d'articles en cuir ou en imitation de cuir	1,47	1,24	0,1096	0,1250	0,0947	0,6653	0,6653	0,6653	0,6653	0,6653

Cette unité vise :

- la fabrication de vêtements de type coupé-cousu ou tricotés;
- la fabrication de chaussures de type coupé-cousu telles que bottes, souliers, pantoufles ou mocassins;
- l'exploitation d'une cordonnerie incluant la réparation et la teinture d'articles en cuir ou en imitation de cuir;
- la fabrication d'articles en cuir ou en imitation de cuir.

Cette unité vise également :

- la fabrication d'échantillons de vêtements;
- la fabrication de pièces de vêtements tricotées telles que manches, cols ou poignets, si elle nécessite des activités de couture;
- la fabrication d'articles tricotés tels que sacs ou étuis;
- le remodelage de vêtements ou d'articles en fourrure;
- le service de coupe ou de taillage de tissus en vue de la fabrication de vêtements;
- le service de retouches ou de réparations de vêtements;
- le service d'inspection de vêtements incluant les activités de coupe de fils, de couture d'étiquettes ou de pose de boutons;

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- la broderie sur les produits fabriqués;
  - la finition des produits fabriqués;
  - la fabrication de pièces différentes pour chaussures telles que semelles, œillets ou doublures;
  - la fabrication de sacs en toile ou en matières textiles de type coupé-cousu.

Cette unité vise également l'activité suivante lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de la fabrication de chaussures de type coupé-cousu :

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratio d'expérience pour le deuxième niveau					
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019
.	la fabrication de produits en caoutchouc ou en plastique par moulage.						
	Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exploitation d'une cordonnerie :						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>. l'aiguillage de patins, de couteaux ou d'outils;</li> <li>. la réparation d'articles en toile de type coupé-cousu.</li> </ul>						
	Cette unité ne vise pas :						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>. la fabrication de bêquilles.</li> </ul>						
	L'employeur qui effectue dans un même bâtiment à la fois la réparation de vêtements et la fabrication d'accessoires de décoration et d'ameublement en matières textiles visée par l'unité 17040 est classé dans la présente unité pour ces activités.						
117040	Fabrication ou réparation d'articles en toile; fabrication d'accessoires de décoration et d'ameublement en matières textiles	2,10	1,85	0,2225	0,1362	0,1876	0,8121
	Cette unité vise :						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>. la fabrication ou la réparation d'articles en toile de type coupé-cousu tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>. voiles pour bateaux;</li> <li>. toiles pour abris, auvents ou parasols;</li> <li>. dômes pour fosses à purin;</li> <li>. bâches;</li> </ul> </li> </ul>						

- jouets gonflables;
- la fabrication d'accessoires de décoration et d'ameublement en matières textiles de type coupé-cousu tels que :
  - coussins;
  - oreillers;
  - draperie;
  - literie;
  - rideaux;
  - serviettes.

Cette unité vise également :

- la fabrication de filtres en matières textiles de type coupé-cousu;
  - la fabrication de jouets en tissus tels que poupées, oursins ou balles;
  - la fabrication de couches ou de chiffons en tissus;
  - la fabrication de sacs en toile ou en matières textiles de type coupé-cousu;
  - la fabrication de fermetures à glissière sur support en matières textiles;
  - la découpe et le galonnage de tapis en carpettes ou en paillassons.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- la broderie sur les produits fabriqués:







Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
18040	<p>en bois tels que maisons, chalets, remises ou garages;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. la fabrication en usine ou en atelier de maisons mobiles ou de roulotte de chantier à charpente en bois;</li> <li>. la fabrication en usine ou en atelier de panneaux de maisons à charpente en bois.</li> </ul> <p>Cette unité vise également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. la fabrication en usine ou en atelier de pavillons de jardin à charpente en bois.</li> </ul> <p>Cette unité vise également l'activité suivante lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. le séchage du bois.</li> </ul> <p>Cette unité ne vise pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. l'installation des produits fabriqués.</li> </ul> <p><b>L'employeur classé dans la présente unité peut être également classé dans l'unité d'exception 90010.</b></p>	2,55	2,29	0,2457	0,2764	0,2625	0,9256	0,9256	0,9256	0,9256	0,9256

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022

Cette unité vise :

- la fabrication de cercueils en bois;
  - la fabrication ou la restauration d'instruments de musique à structure de bois tels que pianos, orgues, guitares, tambours ou flûtes;
  - la fabrication de meubles, d'armoires, de comptoirs ou d'ameublement intégré en bois ou à structure de bois dans un atelier d'ébénisterie où l'organisation du travail n'est pas standardisée et où la production est faite à petite échelle par des travailleurs qui ne sont pas affectés spécifiquement à un poste de travail.

Cette unité vise également :

- la fabrication de tables de jeux à structure de bois telles que tables de billard, tables de mississipi ou tables à cartes;
  - la fabrication de produits en bois ou à structure de bois nécessitant des opérations d'assemblage tels que boîtes à bijoux, boîtes aux lettres, cadres, jouets, mangeoires pour oiseaux, bâtons de hockey, planches à neige, raquettes, skis ou trophées;
  - l'exploitation d'un atelier de rembourrage;
  - l'exploitation d'un atelier de décapage ou de restauration de meubles;
  - l'application en usine ou en atelier de produits tels que peinture, teinture ou vernis, sur du bois ou des produits en bois;
  - la fabrication ou la réparation, à l'exclusion de la réparation mécanique, d'embarcations en bois telles que canots ou



Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau					
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019
.	la fabrication de tables de jeux à structure en métal telles que tables de tennis de table ou tables à cartes;	.	.	.	.	.	.
.	la fabrication de cadres en métal;	.	.	.	.	.	.
.	la fabrication de quais à structure en métal;	.	.	.	.	.	.
.	la fabrication de passerelles de marina ou d'embarquement en métal pour bateaux;	.	.	.	.	.	.
.	la fabrication de civières en métal;	.	.	.	.	.	.
.	la fabrication de présentoirs en métal;	.	.	.	.	.	.
.	la fabrication d'espaces de rangement en métal tels que casiers, classeurs, étagères, coffres à outils ou coffrets de sûreté;	.	.	.	.	.	.
.	la fabrication de boîtes ou de casiers postaux en métal;	.	.	.	.	.	.
.	la fabrication de bicyclettes;	.	.	.	.	.	.
.	la fabrication de fauteuils roulants;	.	.	.	.	.	.
.	la fabrication de raquettes à neige à base de métal;	.	.	.	.	.	.
.	la fabrication d'équipements de loisir à structure de métal pour garderies ou terrains de jeux tels que balançoires, glissières, blocs psychomoteurs;	.	.	.	.	.	.
.	la fabrication d'équipements de conditionnement physique à structure de métal.	.	.	.	.	.	.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
18060	Fabrication d'armoires à structure de bois destinées à être fixées à une construction; fabrication de comptoirs à structure de bois; fabrication d'ameublement intégré à structure de bois	2,47	2,21	0,2187	0,2689	0,2011	0,8973	0,8973	0,8973	0,8973	0,8973

Cette unité vise :

- . la fabrication d'armoires à structure de bois destinées à être fixées à une construction telles qu'armoires de cuisine, armoires de salle de bain, armoires de rangement;
- . la fabrication de comptoirs à structure de bois;
- . la fabrication d'ameublement intégré à structure de bois.

Par ameublement intégré, on entend un ensemble de produits généralement installés à demeure et agencés pour s'intégrer ou pour créer un décor tels qu'armoires, comptoirs, meubles de rangement ou présentoirs, ainsi que les moules ou autres éléments décoratifs en bois qui les accompagnent.

L'employeur qui effectue à la fois une activité visée par la présente unité et la fabrication de meubles en bois ou à structure de bois est classé dans la présente unité pour ces activités.

Cette unité ne vise pas :

- . l'installation des produits fabriqués.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Taux d'expérience pour le premier niveau					Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019
18070	Fabrication en série de meubles ou de bâtis de meubles en bois ou à structure de bois; fabrication de matelas ou de sommiers	2,15	1,90	0,1490	0,2239	0,1758	0,7874	0,7874	0,7874	0,7874	0,7874
19010	Fabrication, installation d'enseignes commerciales ou de stands d'exposition	3,30	3,02	0,2102	0,3123	0,2763	1,0731	1,0731	1,0731	1,0731	1,0731

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de



Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019
	carton, telles que calepins, tablettes à écrire, formulaires, chemises, livrets de commande, cartes d'index, étiquettes, enveloppes, formules en continu, cahiers d'exercice, rouleaux de papier imprimés pour caisse enregistreuse, séparateurs de feuillets mobiles, agendas ou feuilles de cahier à anneaux.										

Cette unité vise également :

- la fabrication de reliures à anneaux ou d'albums photos en carton ou en carton recouvert de vinyle;
- l'assemblage de catalogues d'échantillons tels que papier peint, tapis ou nuancier de cheveux ou de peinture;
- la restauration de livres;
- la fabrication de boîtes pliantes en carton non ondulé;
- la transformation de papier en papier d'emballage-cadeau ou en papier peint;
- la fabrication d'articles en broderie tels qu'écussons et pièces décoratives;
- la broderie sur vêtements;
- la duplication de CD ou de DVD;
- le laminage de documents;
- la fabrication de tampon en caoutchouc pour le bureau;
- les services de préparation d'envois postaux;
- le service d'encartage;
- l'ensachage de documents publicitaires;
- la fabrication de sacs en plastique lorsque l'employeur n'effectue pas la fabrication de la pellicule en plastique.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont





Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
1	Ratios d'expérience pour le premier niveau					

Cette unité vise également :

- la fabrication de mandrins pour rouleaux de papier pour ses propres fins;
  - la production d'électricité pour ses propres fins;
  - la fabrication de produits chimiques pour ses propres fins.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

L'employeur classé dans la présente unité peut être également classé dans les unités d'exception 34410, 90010 et 90020.

34210

- la transformation du papier ou du carton en produits tels que papier hygiénique, essuie-tout, assiettes, serviettes de table, mouchoirs, couches, verres, pailles, tubes, mandrins, papier à cigarette, papier médical, sacs, papier sablé, stratifié, isolants en fibre cellulosique, produits d'emballage ou opércoles; le débobinage et le rebobinage du papier et du carton; la taille du papier ou du carton en feuilles;

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le premier niveau						Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
	<p>l'ondulation du carton;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. la transformation de carton ondulé en produits tels que présentoirs, coins protecteurs, séparateurs ou boîtes;</li> <li>. la transformation de stratifié en tout type de produits;</li> <li>. le traitement du papier ou du carton par l'application de produits tels que résine mélaminique, paraffine, cire ou silicone ou par superposition de feuilles de matériaux tels que le plastique, l'aluminium, le papier ou le carton;</li> <li>. la transformation de papier feutre en produits tels que papier saturé d'asphalte ou bardage d'asphalte;</li> <li>. la transformation de panneaux de fibre de bois en produits tels que panneaux isolants ou tuiles acoustiques ou décoratives;</li> <li>. l'imprégnation de membranes avec un enduit;</li> <li>. la fabrication de panneaux de particules agglomérées tels que panneaux de particules de bois, panneaux de gaufres ou panneaux de particules orientées;</li> <li>. le revêtement de panneaux avec des matériaux ou produits tels plastique, thermoplastique, mélamine, stratifié ou peinture;</li> <li>. l'impression de panneaux.</li> </ul>									

Cette unité vise également :

- . le découpage de plus d'une des matières premières suivantes :
  - . le caoutchouc;
  - . le liège;
  - . le papier;
  - . le plastique;

- le carton;
- le feutre;
- la fabrication de rubans adhésifs;
- la fabrication de planchers de bois flottant;
- la fabrication de dessus de comptoir en stratifié;
- la fabrication de granules ou de bûchettes de bran de scie;
- la fabrication de ouate pour soins et hygiène corporelle, de coton-tiges, de tampons démaquillants, de compresses d'allaitement, de serpentins pharmaceutiques, de diachylons et de serviettes hygiéniques.

Cette unité ne vise pas :

- la fabrication de papier peint;
- la fabrication de boîtes pliantes en carton non ondulé;
- l'installation des produits fabriqués

L'employeur classé dans la présente unité peut être également classé dans les unités d'exemption 34410, 90010 et 90020.

Unité d'exception	Transport forestier, de bois et de papier	3,23	2,95	0,2955	0,3268	0,2001	1,2907	1,2907	1,2907
-------------------	---	------	------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Cette unité vise l'employeur qui utilise les services de travailleurs qui effectuent, à titre de camionneur, du transport d'écorce, de copeaux, de billes de bois, de bois en longueur, de bois d'œuvre, de gravier, de papier ou d'autres matériaux similaires.

Cette unité vise également le chargement du bois effectué par le camionneur lorsqu'il l'effectue dans le cadre de ses activités de

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le premier niveau						Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2021
35010	Fabrication de produits en pierre de taille transport.	2,39	2,14	0,1980	0,2352	0,2243	0,8630	0,8630	0,8630	0,8630

Cette unité vise :

- . la fabrication de produits en pierre de taille tels que monuments funéraires, meubles, dalles ou bordures de rues.

On entend par pierre de taille des pierres telles que granit, marbre ou ardoise.

Cette unité vise également :

- . la coupe, le meulage, le façonnage ou la finition de pierre de taille.

Cette unité vise également l'activité suivante lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- . la gravure sur pierre.

Cette unité ne vise pas :

- . l'installation visée par les unités 80030 à 80250.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience					Ratios d'expérience pour le deuxième niveau
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	
35020	Fabrication de béton préparé; fabrication d'asphalte	3,92	3,63	0,3155	0,2742	0,2437	1,3327

Cette unité vise :

- L'opération d'une usine fixe ou mobile de fabrication de béton préparé;  
L'opération d'une usine fixe ou mobile de fabrication d'asphalte.

Cette unité vise également :

- la livraison du béton préparé;  
le mélange et l'ensilage de ciment-sable, d'asphalte froid  
ou de béton sec;  
la fabrication de produits réfractaires monolithiques.

Cette unité ne vise pas :

- le pompage de béton;  
l'exploitation d'une carrière;  
les travaux de ciment, de bétonnage, de pavage ainsi que  
l'installation des produits fabriqués.

Fabrication de produits en béton

Cette unité vise :

- la fabrication de produits en béton, quelle que soit sa composition, tels que tuyaux, briques ou blocs; la fabrication d'éléments de structure ou d'architecture en

Cette unité vise également l'activité suivante lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- la fabrication de béton préparé.

Cette unité ne vise pas :

## L'installation des produits fabriqués

## Transformation et finition du vienne

卷之三

- la transformation du verre plat notamment en verre trempé, courbé ou laminé;
- la fabrication de produits en verre taillé tels qu'aquariums, portes en verre sans cadrage ou tables;
- la fabrication de produits en verre décoratif;
- la fabrication de vitraux;
- la fabrication de miroirs;
- le travail du verre ou des miroirs tel que la taille, le polissage, le biseautage, le perçage, le givrage, le sablage ou la gravure;
- la fabrication d'unités de verre scellé.

Cette unité vise également :

La fabrication de verre soufflé à la canne



Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
1	Ratios d'expérience pour le premier niveau					

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
36050	Fabrication de produits métalliques par découpage, par pliage, par usinage ou par forgeage; fabrication d'éléments de charpentes métalliques; fabrication de métaux ouvrés ou de produits en fer ornamental; exploitation d'un atelier fixe de soudure; fabrication d'échafaudages	2,42	2,17	0,2415	0,2556	0,2208	0,7784	0,7784	0,7784	0,7784	0,7784

Cette unité vise :

- . le travail du métal, autre qu'en fil ou en tige, par procédés mécaniques tels que le découpage, le pliage, le cintrage et le roulage pour fabriquer des produits autres que des machines ou des équipements;
- . l'utilisation de matrices pour transformer une pièce de métal, notamment pour l'allonger, l'écraser ou la percer;
- . le forgeage assisté à chaud de pièces de métal autres que des machines ou des équipements;
- . la fabrication par usinage de pièces de métal autres que des machines ou des équipements;
- . la fabrication d'éléments de charpentes métalliques, à partir de plaques et profilés d'acier de structure qui ne sont pas fabriqués par l'employeur;
- . la fabrication de sections autoportantes de bâtiments en acier et l'assemblage de ces dernières en atelier;
- . la fabrication de produits en fer ornamental;
- . la fabrication de métaux ouvrés tels que des escaliers, des rampes, des balcons, des garde-corps ou des passerelles;
- . l'exploitation d'un atelier fixe de soudure incluant l'assemblage de pièces de métal par soudure pour fabriquer des produits autres que des machines ou des équipements;
- . la fabrication d'échafaudages.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratio d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
	<p>Cette unité vise également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· la fabrication de vis, d'écrous, de boulons et de rivets;</li> <li>· la fabrication de produits en poudre métallique incluant les opérations de frittage;</li> <li>· la fabrication par usinage de pièces d'aéronefs;</li> <li>· la fabrication et la remise à neuf de vérins;</li> <li>· la fabrication de moules et de matrices industriels par usinage;</li> <li>· la fabrication de roulements à billes, à rouleaux et à aiguilles;</li> <li>· la remise à neuf de pièces pour véhicules automobiles telles que freins, transmissions ou pièces de direction lorsque celles-ci ne sont pas démontées ou montées sur le véhicule par les mêmes travailleurs, notamment par les opérations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>· le démontage de pièces usagées et leur remise à neuf, notamment par usinage;</li> <li>· l'assemblage des composantes pour obtenir une pièce réusinée;</li> </ul> </li> <li>· la remise à neuf de moteurs diesels ou de moteurs de véhicules automobiles lorsque ceux-ci ne sont pas démontés ou montés sur le véhicule par les mêmes travailleurs;</li> <li>· la fabrication de freins et de leurs composantes;</li> <li>· la fabrication d'outils à main non mécanisés;</li> <li>· l'affûtage d'outils;</li> <li>· le reconditionnement par métallisation au pistolet;</li> <li>· la fabrication par usinage de pièces de plastique autres que des machines ou des équipements;</li> <li>· la fabrication de parties de silos en métal;</li> </ul>								

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019
	<ul style="list-style-type: none"> <li>. le forgeage artisanal;</li> <li>. la soudure aluminothermique;</li> <li>. la fabrication de ressorts à lames;</li> <li>. la fabrication de lampadaires en métal avec ou sans assemblage de composants;</li> <li>. la fabrication de parties de navires, de bateaux et de barges en métal ailleurs que dans un chantier naval.</li> </ul>										

Cette unité ne vise pas :

- . la fabrication de moules industriels en fonte;
- . la fabrication de produits sur le chantier ou à pied d'œuvre;
- . l'installation visée par les unités 69960, 80030, 80060, 80080, 80110, 80130, 80160, 80180 et 80250;
- . la fabrication des cages synthétiques de roulement par moulage;
- . la fabrication de boîtiers, de cabinets et de cuves en métal lorsque cette fabrication est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de la fabrication par cet employeur de produits visés par une autre unité;
- . la fabrication de composantes de freins par moulage;
- . la fabrication en fonderie de produits visés par la présente unité;
- . l'exploitation d'une unité mobile de soudure;
- . la fabrication de lampadaires en métal moulé.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le premier niveau						Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020
36060	Fabrication de produits en fil métallique	3,02	2,75	0,3456	0,3390	0,2755	1,0547	1,0547	1,0547	1,0547

Cette unité vise :

- . la fabrication par étirage à froid de fil métallique à partir de fil machine qui n'est pas produit dans le même bâtiment, que l'employeur lui fasse ou non subir ensuite d'autres opérations, par exemple pour l'isoler;
- . l'isolation de fils et de câbles électriques ou de communication lorsque le fil métallique ou la fibre optique n'est pas produit dans le même bâtiment;
- . la fabrication de produits tels que câbles, ressorts, clous, clôtures faits de fil ou de tiges métalliques qui ne sont pas produits dans le même bâtiment;
- . la fabrication de meubles en fil métallique.

Cette unité vise également :

- . la fabrication de treillis d'armature;
- . l'exploitation d'un atelier de ferrailage ailleurs que sur le chantier ou à pied d'œuvre.

Cette unité ne vise pas :

- . la fabrication de produits en fil ou tiges métalliques par usinage ou par forgeage;
- . l'installation visée par les unités 80030, 80100 et 80170.

L'employeur qui fabrique des meubles ou articles d'ameublement qui sont à la fois composés de fil métallique et d'autres matériaux et

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019
	<p>L'employeur qui fabrique à la fois des meubles ou des articles d'ameublement en fil métallique et des meubles ou des articles d'ameublement en d'autres matériaux sont classés dans l'unité 18050 pour ces activités.</p>										
36070	<p>Fabrication de portes et de fenêtres en métal, de devantures commerciales, de serres en métal, de portes de garage en métal; fabrication de produits architecturaux par coupe et assemblage de profilés de métal et métal tubulaire; fabrication de portes et de panneaux de chambres réfrigérées; fabrication de rampes, de clôtures et de balustrades en aluminium</p>	2,73	2,46	0,2385	0,2700	0,2463	0,8815	0,8815	0,8815	0,8815	0,8815

Cette unité vise :

- . la fabrication de portes vitrées ou non et de fenêtres en métal telles que :
  - . portes et fenêtres résidentielles;
  - . portes et fenêtres pour édifices à bureaux, établissements commerciaux, industriels ou institutionnels;
  - . portes-fenêtres;
  - . grilles et portes repliables pour édifices commerciaux et publics;
  - . portes et fenêtres d'équipements de transport;
- . la fabrication des produits suivants lorsqu'ils sont en métal : seuils, cadres de portes et de fenêtres, moustiquaires, moulures et garnitures;
- . l'assemblage de moustiquaires;
- . la fabrication de devantures commerciales, de murs-rideaux, de verrières, de lanterneaux, de solariums, d'atriums, d'abribus et de guérites;

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- la coupe du verre;
  - la fabrication de panneaux de recouvrement en métal;
  - la fabrication de seuils, de cadres de portes ou de cadres de fenêtres en bois;
  - l'installation d'abris ou d'avants en toile.

Cette unité vise également la fabrication d'unités de verre scellé destinées à être intégrées aux portes et fenêtres lorsque leur



Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022

- le revêtement de protection par métallisation au pistolet;
- l'émaillage de produits métalliques;
- le polissage du métal;
- le sablage au jet d'abrasif du métal;
- le placage et le traitement thermique de pièces d'aéronefs.

Cette unité ne vise pas :

- les activités de réparation et de peinture de carrosseries de véhicules,  
l'application de traitement contre la rouille et de scellant de peinture sur les véhicules.

L'employeur qui effectue la pose en atelier de revêtement en caoutchouc sur des produits et la pose en atelier de revêtement en d'autres matières sur ces produits ou sur d'autres produits est classé dans la présente unité pour ces activités.

Fabrication de machines et d'équipements agricoles; fabrication d'engins lourds; fabrication de camions sans assemblage du groupe motopropulseur; fabrication de remorques

Cette unité vise :

- la fabrication de machines et d'équipements agricoles; la fabrication d'engins lourds pour la construction, pour l'extraction minière, pour l'exploitation pétrolière et gazière, pour l'exploitation forestière et pour l'entretien des routes; la fabrication ou l'installation de bennes, de caisses, de citermes ou d'autres équipements, sans assemblage du

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019
	<p>groupe motopropulseur sur des véhicules tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. camions à ordures;</li> <li>. camions à benne;</li> <li>. camions-incendies;</li> <li>. camions utilitaires;</li> <li>. épandeurs de fondants et d'abrasifs;</li> <li>. camions-citernes;</li> <li>. dépanneuses;</li> <li>. camions blindés;</li> <li>. la fabrication de remorques telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>. remorques à fond plat couvertes ou non;</li> <li>. remorques pour le transport d'automobiles;</li> <li>. remorques à benne basculante;</li> <li>. remorques-citernes;</li> <li>. remorques utilitaires;</li> <li>. fardiers.</li> </ul> </li> </ul>										

Cette unité vise également :

- . la fabrication de souffleuses à neige non domestiques;
- . la fabrication de lames de niveleuses et de chasse-neige;
- . la fabrication de godets de pelles mécaniques, de chargeuses, de rétrocaveuses;
- . la fabrication de grappins et de pinces mécanisés;
- . la fabrication et la réparation de locomotives et de wagons de marchandises;
- . l'adaptation de véhicules routiers en vue d'un usage sur les rails;
- . la fabrication de véhicules lourds hors route;
- . la fabrication de conteneurs en métal, y compris les



Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le premier niveau					Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
36110	Fabrication de chaudières et de réservoirs en métal; fabrication de machines et d'équipements industriels lourds	2,29	2,04	0,2027	0,2409	0,1841	0,7368	0,7368	0,7368

Cette unité vise :

- la fabrication de chaudières et de réservoirs en métal.

Cette unité vise la fabrication des machines et des équipements industriels lourds suivants :

- dépoussiéreurs, cyclones et échangeurs de chaleur industriels; machines et équipements pour l'industrie papetière; machines et équipements pour l'industrie des scieries; machines et équipements pour l'industrie minière; machines et équipements pour l'industrie métallurgique primaire

Cette unité vise également la fabrication de machines et des équipements lourds suivants :

- cheminées industrielles en métal; machines et équipements industriels pour le traitement des

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
	eaux usées et de l'eau potable;										
	.       ponts roulants, palans, monorails et treuils;										
	.       grues sur portique ou à potence;										
	.       turbines.										
	Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :										
	.       la fabrication de ventilateurs et soufflantes centrifuges industriels;										
	.       la fabrication et l'assemblage de tuyauterie industrielle ailleurs que sur le chantier ou à pied d'œuvre.										
	Cette unité ne vise pas :										
	.       la fabrication de chaudières en fonte;										
	.       l'installation visée par les unités 80080, 80140 et 80250;										
	.       la fabrication de produits sur le chantier ou à pied d'œuvre;										
	.       la fabrication en fonderie de produits visés par la présente unité.										
36120	Fabrication d'équipements de chauffage, de ventilation, de climatisation et de réfrigération; fabrication d'électroménagers; fabrication ou assemblage d'appareils d'éclairage électriques; fabrication de pompes et de compresseurs	1,35	1,12	0,1193	0,1665	0,1279	0,4559	0,4559	0,4559	0,4559	0,4559



Cette unité vise également :

- la fabrication de distributeurs automatiques;
  - la fabrication de fontaines réfrigérées et de refroidisseurs d'eau;
  - la fabrication d'équipements domestiques servant au traitement de l'eau potable;
  - la fabrication ou la réparation de radiateurs d'automobiles lorsque ceux-ci ne sont pas démontés ou montés sur le véhicule par les mêmes travailleurs;
  - la fabrication de pulvériseuses;
  - la fabrication d'équipements de lavage à pression;
  - la fabrication de lits de bronzage.

Cette unité ne vise pas :

- la fabrication d'équipements ne nécessitant que le travail du métal en feuille sans l'assemblage de composantes électriques ou mécaniques, tels que ventilateurs de toit et

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratio d'expérience pour le premier niveau						Ratio d'expérience pour le deuxième niveau		
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
36130	tuyaux de cheminée; . la fabrication d'équipements industriels lourds de réfrigération nécessitant l'assemblage de tuyauterie; . la fabrication en fonderie de produits visés par la présente unité; . la fabrication d'appareils d'éclairage non électriques; . le travail du verre dans la fabrication d'appareils d'éclairage électriques; . le moulage du métal dans la fabrication d'appareils d'éclairage électriques; . la fabrication d'abat-jour; . l'installation visée par les unités 69960, 80030 à 80250; . la fabrication d'équipements pour la vaporisation et le poudrage agricole; . la fabrication de thermostats.	1,48	1,25	0,1246	0,1142	0,1246	0,4453	0,4453	0,4453	0,4453

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
	<ul style="list-style-type: none"> <li>· lave-vaisselle;</li> <li>· la fabrication de machines et d'équipements pour l'industrie alimentaire, tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>· machines et équipements pour la boulangerie et la pâtisserie;</li> <li>· machines et équipements pour l'embouteillage;</li> <li>· machines et équipements d'abattoirs;</li> <li>· machines et équipements de brasserie;</li> </ul> </li> <li>· la fabrication de machines et d'équipements pour l'industrie pharmaceutique et cosmétique;</li> <li>· la fabrication de machines et d'équipements pour l'industrie de l'acériculture;</li> <li>· la fabrication de machines-outils pour le travail du métal ou du bois;</li> <li>· la fabrication de machines et d'équipements pour l'industrie du caoutchouc, du plastique, du meuble et du bois ouvré.</li> </ul> <p>Cette unité vise également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· la fabrication de machines et d'équipements pour les scieries mobiles;</li> <li>· la fabrication de chaînes de montage;</li> <li>· la fabrication de machines d'emballage;</li> <li>· la fabrication d'outils à main mécanisés;</li> <li>· la fabrication de souffleuses domestiques.</li> </ul> <p>Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :</p>										











Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
	d'aéronefs;										
	. l'entretien mécanique et la remise à neuf d'aéronefs lorsque réalisés par un employeur autre qu'un transporteur aérien.										
36170	Construction de navires en chantier naval	4,04	3,74	0,3338	0,3570	0,1888	1,3471	1,3471	1,3471	0,3471	0,3471
	Cette unité vise :										
	. la construction, la réfection, la transformation et la modification dans un chantier naval de navires tels que : chalands, bateaux de pêche commerciaux, paquebots, traversiers, brise-glace;										
	. la fabrication de parties de navires et de barges en chantier naval;										
	. la réparation de navires tels que : chalands, bateaux de pêche commerciaux, paquebots, traversiers, brise-glace.										
	Cette unité vise également :										
	. les services de carénage et de décalaminage de navires en chantier naval;										
	. la construction, la réfection, la transformation et la modification de plates-formes de forage.										
36190	Fabrication de motoneiges, de motomarines, de véhicules tout-terrains récréatifs, de motocyclettes et de voitures de golf motorisées; fabrication de triporteurs; fabrication et remise à neuf de voitures de passagers pour le transport ferroviaire et le métro	0,71	0,50	0,0542	0,0646	0,0773	0,1975	0,1975	0,1975	0,1975	0,1975

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Taux d'expérience pour le premier niveau					Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021
36200	Fabrication d'autobus, d'ambulances, de camions avec assemblage du groupe motopropulseur, de roulottes de tourisme, de tentes-remorques de camping, de caravanes et de roulettes motorisées	1,55	1,32	0,1730	0,1694	0,1425	0,5696	0,5696	0,5696
36300	Fabrication de fonte en gueuse ou d'acier par la fusion du minerai de fer ou de ferraille; la fabrication de ferro-alliages; le laminage ou l'extrusion de métaux ferreux pour fabriquer des formes simples telles que feuilles, plaques, barres, tiges	1,61	1,37	0,1540	0,1673	0,1119	0,4690	0,4690	0,4690



Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022









Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2019	2020
	Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités de commerce ou de location visées par la présente unité :										
		.									
		le commerce ou la location d'accessoires de décoration intérieure, d'aspirateurs, de petits électroménagers, de revêtements de sol, d'appareils d'éclairage ou de climatiseurs;									
		.									
		le commerce d'objets antiques;									
		.									
		le commerce de disques compacts, de logiciels ou de DVD;									
		.									
		le commerce d'accessoires de cuisine commerciale, tels que :									
		.									
		vaisselle;									
		.									
		batteries de cuisine;									
		.									
		ustensiles.									
		.									
	Cette unité ne vise pas :										
		.									
		la restauration de meubles, telle que :									
		.									
		décapage;									
		.									
		rembourrage;									
		.									
		peinture, teinture ou vernis;									
		.									
		l'installation d'antennes paraboliques;									
		.									
		l'installation des produits vendus ou loués lorsqu'elle est visée par les unités 80030 à 80250;									
		.									
		l'installation de systèmes audio ou vidéo pour véhicules automobiles.									

L'employeur qui effectue dans un même bâtiment à la fois le





Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019
	<ul style="list-style-type: none"> <li>. papiers;</li> <li>. rouleaux de caisses enregistreuses;</li> <li>. crayons;</li> <li>. la réparation de machines et d'équipements de bureau;</li> <li>. le commerce d'aspirateurs;</li> <li>. le commerce d'orthèses;</li> <li>. le commerce d'antennes paraboliques;</li> <li>. l'assemblage d'ordinateurs;</li> <li>. la réparation de petits électroménagers ou d'appareils de soins personnels;</li> <li>. le commerce de fournitures d'éclairage, telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>. ampoules;</li> <li>. tubes fluorescents;</li> </ul> </li> <li>. la réparation d'appareils d'éclairage;</li> <li>. le commerce d'accessoires de jeux vidéo, tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>. manettes;</li> <li>. câbles;</li> <li>. cartes mémoires;</li> </ul> </li> <li>. la réparation de consoles de jeux vidéo;</li> <li>. la réparation de refroidisseurs d'eau ou d'équipements domestiques servant au traitement de l'eau potable;</li> <li>. le commerce de concentrés pour la fabrication maison de boissons;</li> <li>. le commerce d'eau.</li> </ul>										

Cette unité ne vise pas :

- . l'installation d'antennes paraboliques;
- . l'installation des produits vendus ou loués lorsqu'elle est visée par les unités 80030 à 80250;



Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le premier niveau						Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
	<ul style="list-style-type: none"> <li>· patrons;</li> <li>· le commerce d'accessoires de décoration et d'ameublement en textile, tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>· coussins;</li> <li>· draperie;</li> <li>· literie;</li> <li>· rideaux;</li> <li>· serviettes;</li> </ul> </li> <li>· le commerce de stores;</li> <li>· le commerce de peinture ou de papier peint;</li> <li>· le commerce de fournitures d'emballage en papier, en plastique, en carton ou en polystyrène, telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>· boîtes ou contenants;</li> <li>· sacs;</li> </ul> </li> <li>· le commerce de vaisselle ou d'ustensiles jetables en papier, en plastique, en carton ou en polystyrène;</li> <li>· le commerce de pellicules et de feuilles en plastique;</li> <li>· le commerce de fournitures sanitaires, telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>· papiers hygiéniques;</li> <li>· papiers à mains;</li> </ul> </li> <li>· le commerce de produits d'entretien ou de nettoyage, tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>· savons ou détergents;</li> <li>· cires;</li> <li>· désinfectants.</li> </ul> </li> </ul>									

Cette unité vise également :

- le commerce de vitres ou de miroirs;
- le service de décoration de vitrines de magasins;





Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
54050	<p>Grands magasins; commerce de détail de fournitures pour la maison et pour l'automobile; magasins de type à prix unique</p> <p>Cette unité vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. la confection d'échantillons de vêtements.</li> </ul>	1,69	1,45	0,1907	0,2072	0,1759	0,5962	0,5962	0,5962	0,5962	0,5962
54051	<p>Grands magasins; commerce de détail de fournitures pour la maison et pour l'automobile; magasins de type à prix unique</p> <p>Cette unité vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. les grands magasins ou les sites d'encans fixes effectuant dans un même bâtiment le commerce d'une gamme variée de marchandises, telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>. meubles, électroménagers ou matériel audio et vidéo;</li> <li>. vaisselle, verrerie ou coutellerie;</li> <li>. vêtements ou chaussures;</li> <li>. livres, fournitures de bureau, fournitures d'emballa-</li> </ul> </li> </ul>	1,69	1,45	0,1907	0,2072	0,1759	0,5962	0,5962	0,5962	0,5962	0,5962

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratio d'expérience pour le deuxième niveau					
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Ratios d'expérience pour le premier niveau
	ges-cadeaux ou cartes de souhaits;						
	articles saisonniers ou outils;						
	jeux ou jouets;						
	denrées alimentaires;						
	maquillage ou parfum;						
	le commerce de détail de fournitures pour la maison et pour l'automobile effectué dans un même bâtiment, telles que :						
	petits électroménagers ou matériel audio et vidéo;						
	vaisselle, verrerie ou couellerie;						
	articles de sport ou de jardinage;						
	articles saisonniers ou outils;						
	pièces, fournitures et accessoires pour l'automobile;						
	les magasins de type à prix unique effectuant dans un même bâtiment le commerce d'une gamme variée de marchandises à prix modique, telles que :						
	vaisselle, verrerie ou couellerie;						
	jeux, jouets ou fournitures d'artisanat;						
	fournitures de bureau, fournitures d'emballages-cadeaux ou cartes de souhaits;						
	articles saisonniers;						
	denrées alimentaires;						

Cette unité vise également :

- le commerce de détail de nourriture, d'équipements ou de fournitures pour animaux domestiques tels que chiens, chats ou perruches;
- le service de mise en rayonnage de marchandises;
- l'exploitation de stands ou les services d'escouades pour des activités promotionnelles telles que :



Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le premier niveau					Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019
54060	<ul style="list-style-type: none"> <li>· le commerce de détail d'essence ou de diesel;</li> <li>· la coupe, la confection, la préparation ou la transformation de denrées alimentaires destinées à la vente.</li> </ul> <p>Cette unité vise également l'impression par décalque ou à l'aide d'imprimantes spécialisées lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur du commerce d'une gamme variée d'articles promotionnels.</p> <p>Commerce de vaisselle, de poterie, de bibelots, de verrerie, de coutellerie, d'ustensiles ou de batteries de cuisine; commerce ou prêt de jeux ou de jouets; commerce ou réparation de bijoux; exploitation d'une bijouterie; commerce d'affiches, de tableaux, de cadres ou de matériel pour artistes; service d'encadrement de toiles, de documents ou d'affiches; commerce de disques, de cassettes, de disques compacts, de DVD ou de logiciels informatiques; exploitation d'un club vidéo; commerce ou distribution de documents; commerce de fournitures de bureau, de fournitures d'emballages-cadeaux ou de cartes de souhaits</p>	1,01	0,79	0,0599	0,0615	0,0482	0,3250	0,3250	0,3250	0,3250	0,3250







Cette unité vise également :

- la gravure de monuments funéraires;  
le commerce de fontaines et de statues;  
le commerce ou la location de palettes de bois;  
la fabrication d'arrangements floraux ou végétaux;

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu’elles sont effectuées par les travailleurs d’un employeur dans le cadre de l’exécution par cet employeur des activités visées par la présente unité :

- |   |   |
|---|---|
| la location d'outils;                                 | . |
| le commerce de fournitures de jardinage, telles que : | . |
| engrais;  | . |
| semences;   | . |
| herbicides;   | . |
| pelles;   | . |
| râteaux;  | . |

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
	<ul style="list-style-type: none"> <li>· sécateurs;</li> <li>· le service de conception en décoration intérieure.</li> </ul>										
	Cette unité ne vise pas :										
	<ul style="list-style-type: none"> <li>· le commerce de ripe, de copeaux ou de sciures de bois;</li> <li>· l'installation des produits vendus lorsqu'elle est visée par les unités 80030 à 80250;</li> <li>· les travaux paysagers;</li> <li>· la réparation de palettes de bois.</li> </ul>										
	L'employeur qui effectue à la fois le commerce d'arbres, d'arbustes, de plantes vertes ou de fleurs, incluant les fleuristes, et le commerce d'articles cadeaux visés par l'unité 54060 est classé dans la présente unité pour ces activités.										
54080	Commerce, location ou réparation de motoneiges, de motomarines, de véhicules tout-terrains récréatifs, de motocyclettes, de voitures de golf motorisées ou de triporteurs; commerce ou location de roulettes de tourisme, de tentes-remorques de camping, de roulettes de parc, de chantier, à sellette ou de cellules habitables d'autocaravanes; commerce, location ou réparation mécanique d'embarcations à moteur; commerce, location ou réparation de machines et d'équipements à usage domestique pour l'entretien extérieur ou les travaux paysagers; commerce, location ou réparation d'outils mécanisés; centre de location de machines et d'équipements à usage domestique pour l'entretien extérieur ou les travaux paysagers ou d'outils	1,84	1,60	0,1406	0,1014	0,1259	0,6116	0,6116	0,6116	0,6116	0,6116



Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019
.	la location d'une gamme variée de machines et d'équipements à usage domestique pour l'entretien extérieur ou les travaux paysagers ou d'outils.										

Cette unité vise également :

- . le commerce, la location ou la réparation de moteurs hors-bord;
- . le commerce ou la location de voiliers;
- . le centre de location d'une gamme variée d'articles ou d'équipements pour les réceptions et les fêtes, tels que :
  - . tentes ou chapiteaux;
  - . tables ou chaises;
  - . systèmes d'éclairage ou matériel audio et vidéo;
  - . vaisselle, verrerie ou coutellerie;
  - . équipements de cuisine;
- . la location de tentes ou de chapiteaux;
- . le commerce, la location ou l'installation d'abris d'autos temporaires en bois;
- . le commerce ou la location d'équipements et de matériel pour la sécurité routière, tels que :
  - . panneaux de signalisation;
  - . cônes;
  - . barrières de sécurité;
- . le commerce, la location ou l'installation d'abris ou d'avants en toile.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente







- charnières;
- clous;
- écrous;
- rivets;
- vis;
- le commerce de coffres-forts;
- le commerce d'équipements de ventilation domestique, tels que :
  - appareils d'apport d'air;
  - échangeurs de chaleur air-air.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

Cette unité ne vise pas :

- l'installation, la réparation ou l'entretien d'équipements de chauffage ou de climatisation;
  - le commerce de fournitures de plomberie.

Cette unité ne vise pas :

  - l'entretien d'instruments de jaugeage, de calibrage ou de contrôle;
  - l'installation, la réparation ou l'entretien des produits vendus lorsqu'elle est visée par les unités 80110, 80170 à 80200 et 80250;
  - les travaux relatifs à la plomberie, à la tuyauterie et à la chaudronnerie;
  - le commerce de serrures de sécurité.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le premier niveau					Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021
54100	Commerce ou location d'articles ou d'équipements de sport; commerce ou location d'instruments et d'accessoires de musique; commerce de piscines ou de spas; commerce, location ou réparation de bicyclettes	0,70	0,49	0,0572	0,0575	0,0514	0,1674	0,1674	0,1674



l'aiguillage de skis ou de patins;  
l'exploitation d'un commerce de prêts sur gages.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- la réparation d'articles et d'équipements de sport;
  - le commerce de meubles d'extérieur;
  - le remplissage de bonbonnes d'air comprimé;
  - l'ouverture, la fermeture ou le nettoyage de piscines ou de spas;
  - le commerce, la location ou l'installation d'abris ou d'auvents en toile;
  - le commerce de cassettes, de disques compacts ou de DVD;
  - le commerce d'accessoires ou de produits d'entretien de piscines ou de spas.

Cette unité ne vise pas :

- l'installation, la construction ou la réparation de piscines ou de spas;  
l'installation des produits vendus ou loués lorsqu'elle est visée par les unités 80030 à 80250;  
la réparation d'orgues d'église.

L'employeur qui effectue à la fois le commerce ou la location d'articles ou d'équipements de sport, de camping, de plein-air ou de

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022
54210	bicyclettes et le commerce de vêtements ou de chaussures de sport, de camping, de plein-air ou de bicyclettes est classé dans la présente unité pour ces activités.	2,25	2,00	0,2537	0,2158	0,1702
	Commerce de métaux ou d'alliages en formes primaires ou laminées; exploitation d'un atelier de découpage de métaux ou d'alliages			0,7664	0,7664	0,7664

Cette unité vise :

- le commerce de métaux ou d'alliages en formes primaires ou laminées, tels que :
    - . gueuses;
    - . lingots;
    - . billettes;
    - . tôles;
  - l'exploitation d'un atelier de découpage de métaux ou d'alliages.

Cette unité vise également l'activité suivante lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur du commerce de métaux ou d'alliages :

- Le déconfinage de métallic ou d'alliages

Cette unité n'a vécu pas :

- l'exploitation d'un atelier de soudure;
  - la fabrication de treillis d'armature;
  - l'exploitation d'un atelier de ferrailage;
  - la fabrication d'éléments de charpente métallique.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
	L'employeur qui effectue à la fois le découpage de feuilles métalliques visé par l'unité 36050 et d'autres formes primaires ou laminées de métaux ou d'alliages est classé dans la présente unité pour ces activités.										
54220	Commerce, location ou réparation de tracteurs de ferme; commerce, location ou réparation de machines et d'équipements agricoles pour le travail de la terre et les cultures; commerce, location ou réparation d'engins lourds pour la construction, pour l'extraction minière, pour l'exploitation pétrolière ou gazière, pour l'exploitation forestière ou pour l'entretien des routes; commerce, location ou réparation de chariots élévateurs; commerce, location ou réparation d'appareils de levage mobiles	1,99	1,75	0,1721	0,1691	0,1271	0,6194	0,6194	0,6194	0,6194	0,6194

Cette unité vise :

- . le commerce, la location ou la réparation de tracteurs de ferme;
- . le commerce, la location ou la réparation de machines et d'équipements agricoles pour le travail de la terre et les cultures, tels que :
  - . semoirs;
  - . pulvérisateurs;
  - . moissonneuses-batteuses;
  - . planeuses;
  - . faucheuses;
  - . presses à balles;
- . le commerce, la location ou la réparation d'engins lourds pour la construction, pour l'extraction minière, pour l'exploitation pétrolière ou gazière, pour l'exploitation





Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019
54080	<ul style="list-style-type: none"> <li>: la réparation de palettes de bois;</li> <li>: l'exploitation d'un atelier de carrosserie.</li> </ul> <p>L'employeur qui effectue dans un même bâtiment à la fois une activité visée par la présente unité et une activité visée par l'unité 54080 est classé dans la présente unité pour ces activités.</p>			0,87	0,65	0,60	0,0593	0,0716	0,2200	0,2200	0,2200
54230	<p>Commerce ou location de machines et d'équipements industriels lourds; commerce ou location de machines et d'équipements pour l'industrie manufacturière; commerce ou location de machines et d'équipements agricoles autres que pour le travail de la terre et les cultures; commerce ou location d'appareils de levage ou de manutention fixes</p>										

Cette unité vise :

- . le commerce ou la location de machines et d'équipements industriels lourds suivants :
  - . dépoussiéreurs, cyclones ou échangeurs de chaleur industriels;
  - . machines et équipements pour l'industrie papetière;
  - . machines et équipements pour l'industrie des scieries;
  - . machines et équipements pour l'industrie minière;
  - . machines et équipements pour l'industrie métallurgique primaire;
- . le commerce ou la location de machines et d'équipements pour l'industrie manufacturière, tels que :
  - . machines et équipements pour la boulangerie et la pâtisserie;
  - . machines et équipements pour l'embouteillage ou

Cette unité vise également :

- le commerce ou la location de compresseurs;  
le commerce ou la location de machines et d'équipements  
industriels pour le traitement des eaux usées et de l'eau  
potable;

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019
.	<ul style="list-style-type: none"> <li>. le commerce d'équipements pour la réparation mécanique ou de carrosserie, tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>. machines à pneus;</li> <li>. machines pour effectuer le réglage du parallélisme ou l'équilibrage des roues;</li> <li>. ponts élévateurs;</li> <li>. le commerce de pompes ou de réservoirs à essence;</li> <li>. le commerce d'appareils de lavage à pression;</li> <li>. le commerce de balances industrielles ou commerciales;</li> <li>. le commerce ou la location de pompes, telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>. pompes à eau;</li> <li>. pompes à piscines;</li> <li>. pompes d'égout;</li> <li>. pompes industrielles;</li> </ul> </li> <li>. le commerce d'équipements pour la culture hydroponique ou en serre;</li> <li>. le commerce ou la location de : <ul style="list-style-type: none"> <li>. groupes électrogènes;</li> <li>. transformateurs;</li> <li>. générateurs d'électricité;</li> <li>. moteurs électriques ou diesels;</li> </ul> </li> <li>. le commerce ou la location de fours, de fourneaux ou d'étuves industriels;</li> <li>. le commerce ou la location d'appareils ou d'équipements de soudure sans le commerce de gaz afférents.</li> </ul> </li> </ul>										

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :



Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022

Cette unité vise également :

- le commerce d'essence ou de diesel qui n'est pas effectué à la pompe;
  - le commerce ou la location d'appareils ou d'équipements de soudure avec le commerce de gaz afférents;
  - le commerce de teintures, de colorants ou d'encre;
  - le commerce de préparations chimiques pour l'industrie manufacturière;
  - le commerce d'explosifs;
  - le commerce de pièces pyrotechniques telles que des fusées de signalisation ou des feux d'artifices.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- le commerce, la location, l'entretien ou l'installation d'équipements, tels que :
    - . briuleurs;
    - . fournaises ou poèles;
    - . barbecues ou cuisinières;
    - . chauffe-eau ou thermopompes;
    - . réservoirs ou bonbonnes;
  - le commerce d'équipements de protection contre les



Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
	céréales mélangées ou non, tels que :					
	· blé;					
	· maïs;					
	· orge;					
	· haricots ou pois secs;					
	le commerce de produits antiparasitaires, tels que :					
	· insecticides;					
	· rodenticides;					
	· pesticides;					
	· fongicides;					
	le commerce d'animaux domestiques;					
	le service de toilettage d'animaux domestiques.					

Cette unité vise également :

- le service d'élévateurs à grain;
  - le commerce de ripe, de copeaux ou de sciures de bois;
  - le service d'ensachage de ripe, de copeaux ou de sciures de bois;
  - le commerce de fertilisants;
  - le commerce de gros de nourriture, d'équipements ou de fournitures pour animaux domestiques;
  - le commerce de terreau

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :



Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le premier niveau						Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2021
	<ul style="list-style-type: none"> <li>. vêtements ou textile;</li> <li>. verre;</li> <li>. pneus;</li> <li>. plastique;</li> <li>. papier;</li> <li>. carton;</li> <li>. métal;</li> <li>. caoutchouc.</li> </ul>									

Cette unité vise également :

- . la démolition par compression de véhicules automobiles;
- . l'enlèvement ou le transport de matières ou d'objets recyclables lorsqu'il est effectué par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur de la récupération de matières ou d'objets recyclables. Cette unité vise alors la location des conteneurs afférents.

L'employeur qui effectue à la fois la récupération de vêtements ou de matières textiles et la fabrication de couches ou de chiffons en tissus est classé dans la présente unité pour ces activités.

Cette unité ne vise pas :

- . la démolition ou le dégarnissage visé par les unités 800080 à 80110;
- . la récupération avec le commerce de pièces ou d'accessoires de véhicules automobiles;
- . le commerce de vêtements;
- . la récupération pour la remise en état et la revente d'objets,

Numéro de l'unité	Texte de l'unité de l'unité	tels que :	Ratios d'expérience pour le premier niveau					Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
			Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021
54320	Commerce de véhicules automobiles neufs ou d'occasion; commerce de caravanes ou de roulettes motorisées neuves ou d'occasion; location de véhicules automobiles; location de caravanes ou de	meubles; électroménagers; articles de sports.	1,24	1,02	0,0912	0,0781	0,0783	0,3599	0,3599	0,3599

Cette unité vise :



Cette unité vise également l'activité suivante lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le premier niveau						Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
.	le commerce de roulotte de tourisme, de tentes-remorques de camping, de roulettes de parcs, de chantier, à sellette ou de cellules habitables d'autocaravanes.								
	Cette unité ne vise pas :								
.	les activités visées par les unités 54340, 54350 et 54360.								
	L'employeur qui effectue à la fois une activité visée par la présente unité et le lavage ou le nettoyage à la main de véhicules automobiles, de caravanes et de roulettes motorisées est classé dans la présente unité pour l'ensemble de ces activités.								
	L'employeur qui effectue à la fois une activité visée par la présente unité et des activités visées par les unités 54340, 54350 ou 54360 peut être classé dans la présente unité si au moins un de ses travailleurs effectue uniquement des tâches reliées aux activités visées par la présente unité.								
54330	Commerce avec installation ou réparation sur des véhicules automobiles de vitres, de pellicules teintées, de systèmes audio ou vidéo, de systèmes antivol, d'antidémarreurs, de régulateurs de vitesse, de démarreurs à distance, de toits ouvrants, de systèmes de climatisation ou de systèmes de repérage; exploitation d'un atelier d'application du traitement contre la rouille ou de scellant de peinture sur les véhicules automobiles; service de lavage ou de nettoyage à la main de véhicules automobiles	1,99	1,74	0,1511	0,1554	0,1197	0,7624	0,7624	0,7624

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
1	Ratios d'expérience pour le premier niveau					

Cette unité ne vise pas :

- |       |   |      |      |        |        |        |        |        |        |
|-------|---|------|------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| 54340 | Commerce de pièces ou d'accessoires de véhicules automobiles, de caravanes ou de roulottes motorisées | 1,79 | 1,55 | 0,1496 | 0,1387 | 0,1418 | 0,6015 | 0,6015 | 0,6015 |
| .     | le service mobile de lavage de véhicules automobiles.   |      |      |        |        |        |        |        |        |

Cette unité vise :

- Le commerce de pièces ou d'accessoires de véhicules automobiles, de caravanes ou de roulottes motorisées, tels que :  
· pièces de mécanique ou de carrosserie;  
· enjoliveurs de roues.

Cette unité vise également :

- le commerce de pièces de matériel de transport; le service de fourniture de pièces ou d'accessoires d'un employeur qui effectue le commerce de véhicules automobiles, de caravanes ou de roulettes motorisées neufs aux fins de la réalisation par cet employeur d'une activité visée par les unités 54350 ou 54360

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- Le commerce de produits d'entretien pour véhicules



Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021

- .      automobiles;
- .      la récupération avec le commerce de pièces et d'accessoires d'occasion de véhicules automobiles;
- .      l'exploitation d'un atelier d'installation de pièces du système d'échappement de véhicules automobiles;
- .      l'exploitation d'un atelier de réparation de suspension de véhicules automobiles.

Cette unité vise également :

- .      le service de réparation, sur la route, de pneus de camions ou de remorques;
- .      le service de réparation de pompes à injection;
- .      le service de réglage du parallélisme ou de l'équilibrage des roues;
- .      le commerce, la réparation ou l'installation de pièces et d'équipements de remorques, tels que :
  - .      unités réfrigérantes;
  - .      attaches remorques;
  - .      élingues;
- .      la réparation de pneus, de freins, de suspension ou d'autres pièces de remorques.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- .      l'exploitation d'un lave-auto automatique;
- .      l'application de traitement contre la rouille ou de scellant de



Cette unité vise également :

- la peinture de carrosserie de véhicules automobiles.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- l'utilisation de la technique dite de « débosselage sans peinture »;  
l'application de traitement contre la rouille ou de scellant de peinture.

Un employeur qui effectue la réparation de carrosserie de véhicules automobiles ne peut être classé dans l'unité 54350 sauf si un de ses travailleurs effectue uniquement des tâches reliées aux activités visées par cette unité.

L'employeur qui effectue à la fois l'évaluation des dommages sur les véhicules et la réparation de carrosserie est classé dans la présente unité pour ces activités.

54410 Commerce de gros de denrées alimentaires; commerce de gros de biens non classés au chapitre 14  
0,9521 0,9521 0,9521 0,9521

- le commerce de gros de denrées alimentaires, telles que : cafés ;

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau					
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Ratios d'expérience pour le premier niveau
.	céréales ou noix;						
.	condiments ou sauces;						
.	confisseries;						
.	épices ou assaisonnements;						
.	fruits ou légumes;						
.	jus de fruits ou de légumes;						
.	plats cuisinés;						
.	produits laitiers;						
.	œufs;						
.	produits de boulangerie ou de pâtisserie;						
.	soupes;						
.	viandes, poissons ou fruits de mer;						
.	le commerce de gros de boissons, alcoolisées ou non;						
.	le transport de lait cru.						

Cette unité vise également :

- .. le commerce de détail ambulant de denrées alimentaires;
  - .. le commerce de gros de glace naturelle;
  - .. le commerce de gros de produits du tabac;
  - .. le commerce de gros d'eau

Cette unité vise également l'activité suivante lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- le commerce de gros de produits non alimentaires, tels que :
    - produits de soins ou d'hygiène corporelle;
    - médicaments en vente libre;
    - produits d'entretien ou de nettoyage;



Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exploitation par cet employeur d'une épicerie, d'un supermarché, d'une boucherie, d'une poissonnerie ou d'un commerce de détail de fruits ou de légumes :

- le développement et le tirage de films;
  - la fabrication de plats cuisinés;
  - la fabrication de produits de boulangerie ou de pâtisserie.

Cette unité vise également l'activité suivante lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exploitation par cet employeur d'un commerce de détail de plats cuisinés ou d'un commerce de détail de viandes froides, de pâtés de campagne, de crêtons, de ferrines ou d'autres produits de même nature.

- la cuisson de pâtes pour produits de pâtisserie ou de boulangerie.

Par commerce de détail, on entend le commerce qui consiste à vendre principalement des biens à des consommateurs pour un usage personnel ou domestique.

L'employeur qui effectue dans un même bâtiment le commerce de détail de viandes froides, de pâtés de campagne, de cretons, de terrines ou d'autres produits de même nature et le commerce de détail de fromages est classé dans la présente unité pour ces activités.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
	L'employeur qui exploite un dépanneur et qui y effectue le commerce de détail de viandes fraîches est classé dans la présente unité pour ces activités.										
54430	Dépanneur; commerce de détail de boissons, alcoolisées ou non; commerce d'essence ou de diesel effectué à la pompe	1,22	1,00					0,1143	0,1378	0,0884	0,4620

Cette unité vise :

- l'exploitation d'un dépanneur;
- le commerce de détail de boissons, alcoolisées ou non;
- le commerce d'essence ou de diesel effectué à la pompe.

Cette unité vise également :

- le commerce de détail d'eau;
- le commerce de détail de produits du tabac;
- le commerce de détail de cafés, de thés ou de tisanes;
- le commerce de détail d'épices;
- le commerce de détail de produits de pâtisserie;
- le commerce de détail de produits de boulangerie;
- le commerce de détail de confiseries;
- le commerce de détail de noix;
- le commerce de détail de fromages;
- l'exploitation d'un lave-auto automatique.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019
	<ul style="list-style-type: none"> <li>. la cuisson de pâtes pour produits de pâtisserie ou de boulangerie;</li> <li>. la location de films ou de logiciels de jeux vidéo;</li> <li>. le commerce de détail de plats cuisinés;</li> <li>. le commerce de détail de produits pour véhicules automobiles, tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>. huiles;</li> <li>. lave-glaces;</li> <li>. produits d'entretien ou de nettoyage.</li> </ul> </li> </ul>										
54440	<p>Par commerce de détail, on entend le commerce qui consiste à vendre principalement des biens à des consommateurs pour un usage personnel ou domestique.</p> <p>Cette unité ne vise pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. la torréfaction du café;</li> <li>. la fabrication de plats cuisinés à l'exception des sandwiches lorsqu'ils sont fabriqués dans le cadre de l'exécution par l'employeur d'activités visées par la présente unité;</li> <li>. les activités visées par les unités 68010 et 68020.</li> </ul> <p>Cette unité vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. le commerce de produits de soins et d'hygiène corporelle; commerce de médicaments</li> </ul>	0,69	0,48	0,0522	0,0622	0,0446	0,1867	0,1867	0,1867	0,1867	0,1867





Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau					
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019
.	<ul style="list-style-type: none"> <li>. le transport aérien de lettres, de documents ou de colis;</li> <li>. le transport aérien de tourisme ou récréatif;</li> <li>. les ambulances aériennes;</li> <li>. les services relatifs au transport aérien, tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>. l'exploitation d'un aéroport;</li> <li>. la location d'aéronefs;</li> <li>. le chargement et le déchargement d'aéronefs;</li> <li>. la vérification et l'entretien autre que mécanique d'aéronefs;</li> <li>. l'entretien mécanique et la remise à neuf d'aéronefs lorsque réalisés par un transporteur aérien;</li> <li>. le service de transbordement de passagers;</li> <li>. l'avitaillement;</li> <li>. le service d'accueil et de transfert de bagages;</li> <li>. le service de contrôleurs aériens;</li> <li>. le dégivrage d'avions.</li> </ul> </li> </ul>						

Cette unité vise également :

- l'épandage ou la dispersion de produits par voies aériennes;
  - la surveillance aérienne;
  - l'arpentage aérien;
  - la photographie et la cartographie aériennes;
  - la publicité aérienne;
  - la cueillette aérienne de données géophysiques;
  - les écoles de pilotage aérien;
  - les écoles de parachutisme.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
	effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :										
	· les services d'entreposage; l'entretien des pistes.										
55020	Transport maritime et ferroviaire; services relatifs au transport maritime et ferroviaire	2,65	2,39	2,39	0,1845	0,2195	0,1743	0,8232	0,8232	0,8232	0,8232

Cette unité vise :

- le transport maritime de passagers ou de marchandises, tel que :
  - le transport maritime à horaire fixe ou non;
  - le transport maritime de tourisme ou récréatif;
  - les services relatifs au transport maritime, tels que :
    - le remorquage et l'amarrage de bateaux;
    - les services de remorquage de barges ou de plates-formes;
    - l'installation et l'entretien de bornes maritimes;
    - les services de pilotage maritime;
    - l'exploitation d'installations portuaires;
  - le transport ferroviaire de passagers ou de marchandises, tel que :
    - le transport ferroviaire à horaire fixe ou non;
    - le transport ferroviaire de tourisme ou récréatif;
    - les services relatifs au transport ferroviaire, tels que :
      - le débroussaillage et le déneigement de voies ferrées;
      - le nettoyage de wagons;

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022

Cette unité vise également :

- les services de remorquage et de récupération de bois sur l'eau au moyen d'embarcations;
  - les services de location de bateaux avec équipage;
  - l'exploitation d'une écluse.

Cette unité vise également l'activité suivante lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur de l'activité de transport maritime ou de services relatifs à l'exploitation d'installations portuaires :

- le chargement et le déchargement de bateaux ou de camions.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu’elles sont effectuées par les travailleurs d’un employeur dans le cadre de l’exécution par cet employeur d’activités visées par la présente unité :

- les services d'entreposage;  
l'entretien mécanique.

Cette unité ne vise pas :

- les services offerts dans une marina;





Le déménagement de biens usagés par camion.

- le transport d'objets d'art par camion;
- le déménagement de matériel institutionnel ou commercial usagé par camion;
- le déplacement de mobilier institutionnel ou commercial, y compris le démontage ou le remontage de ce mobilier;
- la location de services de déménageurs ou de manutentionnaires dans le cadre d'activités visées par la présente unité.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
1	Ratios d'expérience pour le premier niveau	1	1	1	1	1

- les services d'entreposage;
- l'emballage et le déballage.

55070 Transport par camion à benne basculante; enlèvement de la neige 3,13 2,85 0,1954 0,1798 0,1783 1,0148 1,0148 1,0148

Cette unité vise :

- le transport par camion à benne basculante; l'enlèvement de la neige au moyen d'un véhicule.

Cette unité vise également :

- l'épandage de fondants ou d'abrasifs;
  - le transport par le système de conteneurs dit « Roll off », avec ou sans la location des conteneurs afférents

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- l'entretien mécanique;  
les services d'entremiseage

L'employeur classé dans la présente unité pour l'activité de transport par camion à benne basculante ne peut également être classé dans l'unité 13140 sauf lorsqu'au moins un de ses travailleurs effectue uniquement des tâches reliées aux activités visées par cette dernière unité.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
55080	Services d'entreposage; services d'emballage, d'empaquetage, de mise en boîtes, d'étiquetage et de changement d'étiquettes de produits	2,71	2,45	0,2539	0,2773	0,2232	0,9200	0,9200	0,9200	0,9200	0,9200

Cette unité vise :

- . l'entreposage de marchandises diverses;
- . l'entreposage frigorifique;
- . les services d'emballage, d'empaquetage, de mise en boîtes, d'étiquetage et de changement d'étiquettes de produits.

Cette unité vise également :

- . les services d'archivage de documents;
- . les services mobiles de déchiquetage de documents confidentiels;
- . les services de prise d'inventaire.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles ne sont pas effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par une autre unité :

- . le chargement ou le déchargement de camions;
- . la manutention de bois dans une cour à bois.

Cette unité vise également l'activité suivante lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- . les services logistiques, notamment la rupture de charge, le

Numéro de l'unité	Texte de l'unité		Ratios d'expérience pour le premier niveau						Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
			Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020
55090	Services de messagerie ou de livraison	Contrôle et la gestion des stocks.	4,37	4,06	0,3942	0,4989	0,5116	1,6126	1,6126	1,6126	1,6126
57010	Réseau ou station de télévision; production de films, de films publicitaires, de vidéoclips ou d'émissions de télévision; production de spectacles de musique, de chant, de théâtre, de danse ou de spectacles de même nature; salle de cinéma; ciné-parc; salle de		0,97	0,76	0,0531	0,0719	0,0677	0,2847	0,2847	0,2847	0,2847

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019

spectacles; organisation d'événements périodiques de nature culturelle, sportive ou commerciale; musée; site historique

Cette unité vise :

- . l'exploitation d'un réseau ou d'une station de télévision;
- . la production de films, de films publicitaires, de vidéoclips ou d'émissions de télévision;
- . la production de spectacles de musique, de chant, de théâtre, de danse ou de spectacles de même nature;
- . l'exploitation d'une salle de cinéma ou d'un ciné-parc;
- . l'exploitation d'une salle de spectacles;
- . l'organisation d'événements périodiques de nature culturelle, sportive ou commerciale tels que festival, marathon, salon du livre ou foire commerciale;
- . l'exploitation d'un musée;
- . l'exploitation d'un site historique.

Cette unité vise également :

- . l'enregistrement audiovisuel d'événements tels que conférence, mariage, spectacle ou discours;
- . l'exploitation d'une discothèque;
- . l'exploitation d'un centre d'exposition.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2022	2020	2019
57020	<ul style="list-style-type: none"> <li>· le commerce d'articles de souvenirs;</li> <li>· le service de restauration;</li> <li>· le service d'information touristique.</li> </ul> <p>Cette unité ne vise pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· l'exploitation d'un aréna qui sert également de salle de spectacles.</li> </ul>	Centre récréatif; salle de quilles; salle de billard; centre de conditionnement physique; centre de sports de raquette; parc d'attractions fixe; parc aquatique	1,11	0,89	0,1016	0,1075
					0,0945	0,3699
					0,3699	0,3699
					0,3699	0,3699

Cette unité ne vise pas :

- le commerce d'articles de souvenirs;
  - le service de restauration;
  - le service d'information touristique.

L'exploitation d'un aréna qui sera également de salle de spectacles.

Cette unité vise :



Cette unité vise également :

- l'exploitation d'une piste de course pour chevaux ou pour véhicules;
  - l'exploitation d'un mini-golf;
  - l'exploitation d'un centre de curling;



de loisirs, affectent des officiels ou des entraîneurs à de telles activités ou offrent de la formation pratique.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- le service de restauration ou de bar;
  - les services d'alphabétisation;
  - les services d'aide aux devoirs;
  - l'organisation d'événements périodiques de nature culturelle, sportive ou commerciale tels que festival, marathon, salon du livre ou foire commerciale;
  - la vente, la location, l'entretien ou la réparation d'équipements de sports;
  - la location de salles;
  - le service d'information touristique;
  - le service de massothérapie.

L'employeur qui offre à la fois des services d'enseignement visés par la présente unité et :

- des services d'enseignement des langues; ou
  - des services d'enseignement des arts ou de loisirs autres qu'à caractère sportif

est classé dans la présente unité pour ces activités.

L'employeur qui effectue à la fois une activité visée par la présente



Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
1	Ratios d'expérience pour le premier niveau					

Cette unité ne vise pas :

- |                                       |      |      |        |        |        |        |        |        |
|---------------------------------------|------|------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Centre de ski alpin ou de ski de fond | 3,76 | 3,46 | 0,3302 | 0,4598 | 0,3779 | 1,6161 | 1,6161 | 1,6161 |
| les services d'hébergement.           | .    | .    | .      | .      | .      | .      | .      | .      |

Cette unité vise :

- l'exploitation d'un centre de ski alpin;  
l'exploitation d'un centre de ski de fond.

Cette unité vise également :

- l'exploitation d'un club de motoneigistes;
  - l'exploitation d'un club de VTT;
  - l'exploitation de glissades sur neige;
  - l'exploitation d'un cirque ambulant avec chapiteau;
  - l'exploitation d'un parc d'attractions ambulant.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- le service de restauration ou de bar;  
le service d'enseignement;  
la vente, la location, l'entretien ou la réparation  
d'équipements de sports;  
la location de salles

Numéro de l'unité	Texte de l'unité		Ratios d'expérience pour le premier niveau						Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
			Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	
58010	Services relatifs à l'environnement	Cette unité vise :	3,07	2,79	0,2329	0,2506	0,2431	1,0693	1,0693	1,0693	1,0693
		Les services d'hébergement.									

Cette unité ne vise pas :

- .
- les services d'hébergement.

Cette unité vise :

- .
- l'exploitation d'un site d'enfouissement sanitaire;
- l'exploitation d'un incinérateur à déchets;
- le service de pompage effectué au moyen d'un camion vacuum tel que la vidange de fosses septiques, de puisards ou de réservoirs;
- le service de nettoyage de réseaux d'égout;
- le service de nettoyage de surfaces contaminées par des matières dangereuses;
- la récupération, le traitement ou l'élimination de matières dangereuses ou de rebuts liquides ou semi-liquides tels que graisses, savons, cires, colorants, acides, cyanures, huiles ou boues industrielles;
- le service de nettoyage effectué en espaces clos au sens du Règlement sur la santé et la sécurité du travail édicté par le décret 885-2001 (2001, G.O. 2, 5020);
- le service de décontamination des sols;
- le service de location avec entretien de toilettes chimiques portatives.

Par matière dangereuse, on entend toute matière qui, en raison de ses propriétés, présente un danger pour la santé ou l'environnement et qui est explosive, gazeuse, inflammable, toxique, radioactive,

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
1	Ratios d'expérience pour le premier niveau	1	1	1	1	1

corrosive, combustible or lixiviable.

Cette unité vise également :

- l'exploitation d'un dépotoir à neige.

Services d'enlèvement des ordures; services d'enlèvement des objets et des matières recyclables; service de ramonage de cheminées

Cette unité vise :

- . le service d'enlèvement des ordures;
  - . le service d'enlèvement de matières recyclables telles que papier, plastique, verre, carton, vêtements, textile ou métal;
  - . le service d'enlèvement de matières compostables telles que gazon ou feuilles mortes;
  - . le service d'enlèvement de pneus hors d'usage;
  - . le service d'enlèvement de matières grasses ou de viandes impropre à la consommation humaine telles que carcasses d'animaux, os, moelle ou graisse;
  - . le service de ramassage de Cheminées;

Gatto unico viaggio

- la location des services de personnel réalisée dans le cadre d'activités visées par la présente unité.

Cette unité vise également l'activité suivante lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
1	Ratios d'expérience pour le premier niveau					

la location des conteneurs utilisés pour l'enlèvement des objets et des matières recyclables ou des ordures.

58030 Services provinciaux de détention 3,41 3,13 0,2570 0,2936 0,1812 1,3494 1,3494

Cette unité vise :

les activités réalisées par les établissements provinciaux de détention.

58040	Services de l'Administration provinciale non autrement spécifiés dans les autres unités	0,43	0,23	0,0171	0,0185	0,0143	0,0639	0,0639	0,0639
-------	---	------	------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Cette unité vise :

les activités réalisées par les services de l'Administration provinciale tels que les ministères, les organismes ou la Sûreté du Québec.

Cette unité vise également :

les activités réalisées par une communauté métropolitaine ou une municipalité régionale de comté lorsque l'employeur exerce uniquement des activités de nature administrative; les activités réalisées par les personnes visées par le paragraphe 3<sup>o</sup> de l'article 11 de la Loi.

Cette unité ne vise pas :



Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019
	<p>une municipalité régionale de comté lorsque l'employeur réalise à la fois des activités de nature administrative et d'autres activités telles que l'exploitation d'un site d'enfouissement sanitaire, l'opération d'un service de police, l'opération d'un service de protection contre les incendies ou l'exploitation d'une usine de traitement des eaux usées;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. l'exploitation d'une usine de filtration d'eau ou de traitement des eaux usées.</li> </ul>										
58080	<p>Cette unité ne vise pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. les travaux de construction réalisés dans le cadre de la construction d'un bâtiment;</li> <li>. les autres travaux de construction lorsqu'ils ne sont pas réalisés sur les biens immobiliers d'un employeur visé par la présente unité;</li> <li>. les activités visées par les unités 11110, 14010 ou 14020;</li> <li>. la plongée sous-marine, incluant l'inspection sous-marine de câbles, de quais, l'installation de câbles sous-marins, le nettoyage de prises d'eau, la récupération de bois sous l'eau, les travaux de construction sous-marins et autres activités de services exercées sous l'eau.</li> </ul> <p>Cette unité vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. les activités réalisées par un fonds de soutien à la réinsertion sociale constitué en vertu de l'article 74 de la Loi sur le système correctionnel du Québec (chapitre S-40.1).</li> </ul>	2,32		2,07		0,1803	0,4991	0,1502	1,6475	1,6475	1,6475

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
58090	Production d'électricité; réseau de transport ou de distribution d'énergie	0,47	0,27	0,0288	0,0360	0,0234	0,0898	0,0898	0,0898	0,0898	0,0898

Cette unité vise :

- . la production d'électricité;
- . l'exploitation d'un réseau de transport ou de distribution d'énergie telle qu'électricité ou gaz naturel.

Cette unité vise également

- . la production et la distribution de vapeur;
- . l'exploitation d'un réseau d'aqueduc.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- . le raccordement des clients au réseau de distribution d'énergie;
- . l'entretien et la réparation du réseau de transport ou de distribution d'énergie;
- . le commerce ou la location d'équipements de chauffage.

Cette unité ne vise pas :

- . l'exploitation d'une usine de filtration d'eau.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
59010	Salon de coiffure; salon d'esthétique; clinique d'épilation; exploitation d'un salon funéraire; exploitation d'un crématorium; exploitation d'un columbarium	1,06	0,84	0,0647	0,0701	0,0630	0,3770	0,3770	0,3770	0,3770	0,3770

Cette unité vise :

- . l'exploitation d'un salon de coiffure;
- . l'exploitation d'un salon d'esthétique;
- . l'exploitation d'une clinique d'épilation;
- . l'exploitation d'un salon funéraire;
- . l'exploitation d'un crématorium;
- . l'exploitation d'un columbarium.

Cette unité vise également :

- . les services de thanatologie;
- . l'exploitation d'un centre de relaxation offrant un ou plusieurs services tels que massothérapie, thalassothérapie, spa ou sauna et n'offrant pas l'hébergement;
- . l'exploitation d'un salon de bronzage;
- . le service de tatouage.

Cette unité vise également l'activité suivante lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exploitation d'un salon funéraire :

- . le commerce de monuments funéraires, d'urnes ou de cercueils.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
59020	Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés; centre hospitalier de soins psychiatriques; centre local de services communautaires; centre de réadaptation pour personnes ayant des déficiences physiques	1,44	1,21	0,1526	0,1467	0,1013	0,5186	0,5186	0,5186	0,5186	0,5186

Cette unité vise :

- . l'exploitation d'un centre hospitalier de soins généraux et spécialisés;
- . l'exploitation d'un centre hospitalier de soins psychiatriques;
- . l'exploitation d'un centre local de services communautaires;
- . l'exploitation d'un centre de réadaptation pour personnes ayant des déficiences physiques.

Cette unité vise également :

- . les services de soins infirmiers;
- . la location de services de personnel infirmier;
- . les services de premiers répondants en intervention préhospitalière;
- . l'exploitation d'une maison de naissances;
- . l'exploitation d'une clinique médicale lorsque l'employeur peut héberger sa clientèle.

Cette unité vise également les services de conseils téléphoniques de nature médicale lorsqu'ils sont effectués par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
1	Ratios d'expérience pour le premier niveau	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

Cette unité ne vise pas :

- l'exploitation d'un centre de soins palliatifs.

L'employeur qui effectue à la fois une activité visée par la présente unité et qui exploite une clinique ou pratique la médecine, activités visées par l'unité 59070, est classé dans la présente unité pour ces activités.

L'employeur qui exploite dans une même installation à la fois un centre hospitalier de soins généraux et spécialisés et des lits en vertu d'un permis de centre d'hébergement et de soins de longue durée est classé dans la présente unité pour ces activités.

L'employeur qui exploite à la fois un centre hospitalier de soins psychiatriques et des lits en vertu d'un permis de centre d'hébergement et de soins de longue durée est classé dans la présente unité pour ces activités.

59030 Centre d'hébergement et de soins de longue durée

Cattau unité visio :

- l'exploitation d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée.

Cette unité vise également :

- l'exploitation d'un centre de soins palliatifs;  
l'exploitation d'un centre de convalescence.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
59040	Résidence pour personnes âgées offrant de l'aide personnelle; services d'aide personnelle; location de services de préposés aux bénéficiaires	4,04	3,74	0,3433	0,3598	0,3155	1,5881	1,5881	1,5881	1,5881	1,5881

Cette unité vise :

- . l'exploitation d'une résidence pour personnes âgées offrant de l'aide personnelle telle que :
  - . l'aide à l'alimentation;
  - . l'aide au déplacement;
  - . l'aide à l'habillement;
  - . l'aide à l'hygiène;
  - . les services d'aide personnelle;
  - . la location de services de préposés aux bénéficiaires.

Cette unité vise également :

- . l'exploitation d'une ressource intermédiaire pour les personnes âgées, quelle que soit la condition mentale ou physique de ces personnes;
- . l'exploitation d'une ressource intermédiaire pour les personnes ayant des déficiences physiques, quelle que soit la condition mentale de ces personnes;
- . l'exploitation d'une maison d'hébergement pour les personnes ayant des déficiences physiques.

Cette unité vise également les services suivants lorsqu'ils sont fournis à un bénéficiaire par un employeur qui lui offre également, à domicile, des services d'aide personnelle :

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau											
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021
59050	<p>L'employeur qui effectue, dans un même bâtiment, à la fois une activité visée par la présente unité et une ou plusieurs des activités suivantes est classé dans la présente unité pour ces activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· l'hébergement de personnes bénéficiant de soins palliatifs;</li> <li>· l'hébergement de personnes en convalescence;</li> <li>· l'hébergement de personnes ayant des problèmes de santé mentale;</li> <li>· l'hébergement de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;</li> <li>· l'hébergement de personnes âgées sans service d'aide personnelle;</li> <li>· l'exploitation de lits en vertu d'un permis de centre d'hébergement et de soins de longue durée.</li> </ul> <p>Maison d'hébergement pour les personnes en difficulté; centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation; centre de réadaptation pour les mères en difficulté d'adaptation</p> <p>Cette unité vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· l'exploitation d'une maison d'hébergement pour les personnes en difficulté telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>· les jeunes en difficulté d'adaptation;</li> <li>· les joueurs compulsifs;</li> </ul> </li> </ul>			1,80	1,56	0,1442	0,1437	0,1168	0,6317	0,6317	0,6317	0,6317	0,6317

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
.	<ul style="list-style-type: none"> <li>. les mères en difficulté d'adaptation;</li> <li>. les personnes ayant des problèmes de santé mentale;</li> <li>. les personnes alcooliques ou les autres personnes toxicomanes;</li> <li>. les sans-abri;</li> <li>. les victimes de violence;</li> <li>. l'exploitation d'un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation;</li> <li>. l'exploitation d'un centre de réadaptation pour les mères en difficulté d'adaptation.</li> </ul>					

Cette unité vise également :

- l'exploitation d'une ressource intermédiaire pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou pour les personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
  - l'exploitation d'une ressource intermédiaire pour les jeunes en difficulté;
  - l'exploitation d'une ressource intermédiaire pour les personnes alcooliques et les autres personnes toxicomanes;
  - l'exploitation d'un centre de transition pour les ex-détenus.

L'employeur qui effectue dans un même bâtiment à la fois l'hébergement pour les personnes en difficulté et une activité visée par l'unité 59110 est classé dans la présente unité pour ces activités.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le premier niveau					Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021
59060	Service d'ambulance	3,45	3,17	0,2962	0,3495	0,3354	1,0585	1,0585	1,0585

Cette unité vise :

- ## **l'exploitation d'un service d'ambulance**

Cette unité ne vise pas les activités de réception et de répartition des appels.

Pratique de la médecine; services de consultation dans les domaines de la santé ou des services sociaux; services de traitements physiques; services d'optométrie; services d'un opticien d'ordonnances

Cette unité vise :

- la pratique de la médecine par des professionnels tels que :
    - les dermatologues;
    - les gynécologues;
    - les omnipraticiens;
    - les ophtalmologistes;
    - les orthopédistes;
    - les pédiatres;
    - les psychiatres;
  - les services de consultation dans les domaines de la santé des services sociaux par des professionnels tels que :
    - les homéopathes;
    - les nutritionnistes;
    - les psychologues;
    - les travailleurs sociaux;

Cette unité vise également :

- la fabrication de verres correcteurs ou de verres de contact;
  - les services d'un audioprothésiste;
  - les services d'une sage-femme;
  - les services de collecte de sang;
  - les services de prélèvements biologiques;
  - les services d'analyse de prélèvements biologiques;
  - les services d'orientation professionnelle;
  - la formation en secourisme;
  - l'exploitation d'un stand de secourisme;
  - l'exploitation d'une clinique offrant les services de professionnels visés par la présente unité;
  - l'exploitation d'un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse;
  - les organismes de justice alternative;
  - l'exploitation d'un groupe de médecine familiale;
  - l'exploitation d'un laboratoire de radiologie.

L'employeur qui effectue à la fois la formation en secourisme et le commerce de trousse de premiers soins est classé dans la présente

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
1	Ratios d'expérience pour le premier niveau					

unité pour ces activités.

59080 Pratique de la médecine dentaire; pratique de la médecine vétérinaire 1,42 1,20 0,0752 0,0786 0,0529 0,4109 0,4109 0,4109

Cette unité vise :

- la pratique de la médecine dentaire par des professionnels tels que :
    - les chirurgiens dentistes;
    - les dentistes;
    - les orthodontistes;
    - les parodontistes;
    - la pratique de la médecine vétérinaire.

Cette unité vise également :

- l'exploitation d'une clinique offrant les services de professionnels visés par la présente unité; les services d'insémination artificielle d'animaux; la fabrication de prothèses dentaires; la fabrication d'appareils orthodontiques; la fabrication de prothèses oculaires.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- les services de toilettage d'animaux domestiques;
  - les services de pension pour animaux;



Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022

sociale en aide domestique dans le cadre ou non du programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique.

59110	Centre d'aide pour les personnes en difficulté; centre d'aide à l'emploi; centre d'aide pour les familles; centre d'aide aux consommateurs	0,99	0,77	0,0524	0,0688	0,0523	0,3103	0,3103	0,3103
-------	--	------	------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Cette unité vise :

- l'exploitation d'un centre d'aide pour les personnes en difficulté telles que :
    - les ânés;
    - les handicapés;
    - les immigrants;
    - les toxicomanes;
    - les victimes de violence;
  - l'exploitation d'un centre d'aide à l'emploi offrant des services tels que :
    - l'aide à la recherche d'emploi;
    - la formation préparatoire à l'emploi;
    - la supervision de stages en entreprise;
    - l'exploitation d'un centre d'aide pour les familles;
    - l'exploitation d'un centre d'aide aux consommateurs

Cette unité vise également :

- les services d'accompagnement de personnes vivant des situations telles que :
    - l'adoption;

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
.	l'exploitation d'une popote roulante;										
.	l'exploitation d'une soupe populaire;										
.	l'exploitation d'une banque alimentaire;										
.	l'exploitation d'un service d'aide téléphonique;										
.	l'exploitation d'un bureau d'immatriculation;										
.	l'exploitation d'un comptoir vestimentaire ou d'articles d'occasion;										
.	l'organisation d'événements périodiques de nature culturelle, sportive ou commerciale;										
.	le commerce de fleurs;										
.	les activités visées par l'unité 54060;										
.	les activités de promotion, de prévention ou de défense visées par l'unité 67100.										

Cette unité ne vise pas :

- .
- .
- .
- .
- .
- .
- .
- .
- .
- .
- .
- .

L'employeur qui gère une fondation et qui effectue également une activité visée par une autre unité ne peut être classé dans la présente unité sauf si au moins un de ses travailleurs effectue uniquement des tâches reliées aux activités visées par la présente unité.

L'employeur qui effectue à la fois une activité visée par la présente unité et le service de consultation par des professionnels dans le

Numéro de l'unité	Texte de l'unité					Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020
59120	Entreprise adaptée; entreprise d'insertion	2,80	2,54	0,2962	0,3444	0,2873	1,0924	1,0924
	Cette unité vise :							
		<ul style="list-style-type: none"> <li>· l'exploitation d'une « entreprise adaptée »;</li> <li>· l'exploitation d'une entreprise d'insertion employant des travailleurs en difficulté d'intégration au marché du travail en vertu d'un contrat à durée déterminée.</li> </ul>						
	Cette unité vise également :							
		<ul style="list-style-type: none"> <li>· les activités réalisées par les personnes qui effectuent un travail dans le cadre d'une entente conclue conformément à l'article 16 de la Loi entre la Société de l'assurance automobile du Québec et la Commission;</li> <li>· les activités réalisées par les personnes visées par les paragraphes 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> et 2.1<sup>o</sup> de l'article 11 de la Loi;</li> <li>· l'exploitation d'un « centre de formation en entreprise et récupération »;</li> <li>· l'exploitation d'un atelier de travail occupationnel.</li> </ul>						
	Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :							
		<ul style="list-style-type: none"> <li>· l'aide à la recherche d'emploi;</li> </ul>						

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le premier niveau						Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
59130	<p>la formation préparatoire à l'emploi.</p> <p>Hébergement réalisé par un centre de réadaptation pour les personnes alcooliques et les autres personnes toxicomanes; hébergement réalisé par un centre de réadaptation pour les personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement</p>	3,84	3,54	0,4949	0,4940	0,3042	1,5190	1,5190	1,5190	1,5190
59140	<p>Cette unité vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· l'hébergement de personnes réalisé par un centre de réadaptation pour les personnes alcooliques et les autres personnes toxicomanes;</li> <li>· l'hébergement de personnes réalisé par un centre de réadaptation pour les personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement</li> </ul> <p>Cette unité vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Centre de réadaptation pour les personnes alcooliques et les autres personnes toxicomanes; centre de réadaptation pour les personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement</li> </ul>	1,23	1,01	0,1335	0,1066	0,0873	0,4269	0,4269	0,4269	0,4269



Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2019
	<ul style="list-style-type: none"> <li>· la peinture;</li> <li>· le théâtre;</li> <li>· les échecs;</li> <li>· les services de formation continue;</li> <li>· les cours du soir offerts par un établissement d'enseignement primaire, secondaire ou professionnel;</li> <li>· l'exploitation d'un centre de formation dans des domaines tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>· la joaillerie;</li> <li>· l'ostéopathie;</li> <li>· la carrosserie;</li> <li>· le cinéma;</li> <li>· les métiers d'art;</li> <li>· l'esthétique;</li> <li>· la massothérapie.</li> </ul> </li> </ul>										

Cette unité vise également l'activité suivante lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- l'exploitation d'une résidence pour étudiants qui peut ou non être utilisée comme hôtel-résidence pendant les périodes autres que l'année scolaire.

Cette unité ne vise pas :

- le transport scolaire.

L'employeur qui effectue à la fois une activité visée par la présente unité et une activité visée par l'unité 59090 est classé dans la

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
60110	L'employeur qui effectue dans un même bâtiment à la fois les services d'enseignement collégial et les services d'enseignement secondaire est classé dans la présente unité pour ces activités.	0,48	0,28	0,0197	0,0223	0,0207	0,0797	0,0797	0,0797	0,0797	0,0797
	Enseignement collégial ou universitaire; bibliothèque; laboratoire ou centre de recherche										

Cette unité vise :

- les services d'enseignement collégial ou universitaire;
- l'exploitation d'une bibliothèque;
- l'exploitation d'un laboratoire ou d'un centre de recherche dans des domaines tels que :
  - les sciences pures;
  - les sciences appliquées;
  - les sciences humaines.

Cette unité vise également :

- l'exploitation d'un conservatoire de musique ou de théâtre;
- l'exploitation d'un centre régional de services aux bibliothèques publiques;
- l'exploitation d'un centre de documentation ou d'archives;
- l'exploitation d'une cinémathèque ou d'une médiathèque;
- les services d'enseignement universitaire de la théologie;
- les cours du soir offerts par un établissement d'enseignement collégial ou universitaire.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2022	2021	2020
61100	<p>Cette unité vise également l'activité suivante lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. l'exploitation d'une résidence pour étudiants qui peut ou non être utilisée comme hôtel-résidence pendant les périodes autres que l'année scolaire.</li> </ul>	1,15	0,93	0,0471	0,0533	0,0456

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau						
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020
	Cette unité ne vise pas :							
	.	les activités visées par les unités 80030 à 80250.						
61110	Maison d'hébergement pour les membres de communautés religieuses ou pour les prêtres séculiers	2,19	1,94	0,2038	0,1927	0,2371	0,7547	0,7547
	Cette unité vise :							
	.	l'exploitation d'une maison d'hébergement pour les membres de communautés religieuses ou pour les prêtres séculiers.						
	Cette unité vise également l'hébergement de laïcs effectué dans le cadre de la réalisation par cet employeur d'une des activités suivantes :							
	.	l'exploitation d'une maison d'hébergement pour les membres de communautés religieuses ou pour les prêtres séculiers;						
	.	les services de pastorale;						
	.	la formation religieuse.						
65100	Banque, coopérative d'épargne et de crédit; société d'assurance; organisme public d'assurance ou de retraite	0,38	0,18	0,0092	0,0064	0,0053	0,0414	0,0414
	Cette unité vise :							
	.	l'exploitation d'une banque;						
	.	l'exploitation d'une coopérative d'épargne et de crédit;						

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022

Cette unité vise également :

- l'exploitation d'une société de prêt ou de financement;
  - l'exploitation d'une société de fiducie;
  - l'exploitation d'un régime de retraite par des activités telles que l'établissement d'une prime et le versement de rentes.

Cette unité vise :

- l'exploitation d'un bureau de courtage dans des domaines tels que :

  - l'immobilier;
  - l'assurance;
  - les hypothèques;
  - les valeurs mobilières;
  - le transport;
  - les douanes;
  - les marchandises;

l'exploitation d'un bureau de services professionnels de nature administrative, financière, juridique ou informatique tels qu' :

  - un cabinet d'avocats ou une étude de notaires;
  - un bureau de comptables;
  - .

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
	<ul style="list-style-type: none"> <li>. un bureau de conseillers en services financiers;</li> <li>. un bureau de consultants en informatique;</li> <li>. un bureau de consultants en ressources humaines;</li> <li>. un bureau de consultants en gestion d'entreprises;</li> <li>. l'exploitation d'un bureau offrant des services de soutien administratif tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>. le secrétariat;</li> <li>. le traitement de texte;</li> <li>. la comptabilité ou tenue de livres;</li> <li>. le service de paie;</li> <li>. le recouvrement de créances.</li> </ul> </li> </ul>										

Cette unité vise également :

- . l'exploitation d'une agence maritime;
- . l'exploitation d'une agence de voyage;
- . l'exploitation d'un bureau de syndic de faillite;
- . l'exploitation d'un bureau d'huissier de justice;
- . l'exploitation d'un bureau d'agent de vente;
- . l'exploitation d'un bureau de franchisage;
- . l'exploitation d'une entreprise de gestion de placements tels que :
  - . fonds commun de placement;
  - . caisses de retraite;
- . l'exploitation d'un bureau de change;
- . l'exploitation d'un bureau de crédit ou d'un service d'enquêtes de crédit;
- . l'exploitation d'une agence d'encaissement de chèques;
- . l'exploitation d'une entreprise de développement ou de conception de logiciels ou de progiciels;



Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2019	2020

Cette unité vise également :

- . les services téléphoniques interurbains;
- . les services d'un fournisseur d'accès Internet;
- . l'exploitation d'un studio d'enregistrement audio ou de postsynchronisation;
- . l'exploitation d'une agence de traduction;
- . l'exploitation d'une agence de télémarketing;
- . l'exploitation d'une agence de presse;
- . l'exploitation d'une agence de location d'espaces publicitaires sur panneaux ou autres supports;
- . l'exploitation d'une entreprise de graphisme, d'infographie ou de multimédia;
- . l'exploitation d'une agence d'artistes ou de distribution artistique.

Cette unité vise également le commerce ou la location d'appareils de télécommunication lorsqu'il est effectué par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité.

Cette unité ne vise pas :

- . la distribution de documents tels que livres, journaux, périodiques ou disques;
- . les activités visées par les unités 19010, 26050, 54050, 57010, 80030 à 80250.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
65130	Bureau de services professionnels en ingénierie; bureau de services conseils scientifiques	0,51	0,31	0,0212	0,0212	0,0213	0,0816	0,0816	0,0816	0,0816	0,0816

Cette unité vise :

- . l'exploitation d'un bureau de services professionnels en ingénierie;
- . l'exploitation d'un bureau de services-conseils scientifiques dans des domaines tels que :
  - . la géologie;
  - . la géophysique;
  - . l'agronomie.

Cette unité vise également :

- . l'exploitation d'un bureau d'arpentage ou de relevés géophysiques;
- . l'exploitation d'un laboratoire d'essais industriels ou de recherche et développement pour l'industrie manufacturière;
- . le service d'analyse en laboratoire pour matériaux de construction;
- . l'exploitation d'un bureau de services professionnels en architecture ou en urbanisme;
- . le service de conception en décoration intérieure;
- . l'exploitation d'un bureau de dessin industriel;
- . l'exploitation d'un bureau d'expertise en sinistre;
- . l'exploitation d'un bureau d'inspection d'immeubles;
- . l'exploitation d'un bureau d'évaluation d'immeubles ou de biens mobiliers;

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022

- le service d'un commissaire-priseur exercé chez le client;
- le service de protection des forêts contre le feu, les insectes

les services d'ingénieurs-conseils exécutés par les travailleurs d'un employeur reconnu par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune conformément à l'article 132 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1), même si ces services sont rendus dans le cadre des activités visées par les unités 14010, 14020 ou 68040.

Cette unité vise également la conception et la vente de logiciels ou de progiciels lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité.

Cette unité ne vise pas :

les activités de forage;  
les activités visées par les unités 14010 à 14030 et 80030 à  
80250

L'employeur classé dans la présente unité est également classé dans l'unité 68040 s'il effectue le mesurage du bois, le marquage ou le martelage des arbres en forêts ou l'inventaire forestier. L'employeur ainsi classé déclare au regard de la présente unité le salaire d'un travailleur qui contribue directement aux activités visées par cette unité et indirectement aux activités visées par l'unité 68040. S'il est classé uniquement dans les unités 65130 et 68040, cet employeur déclare également au regard de la présente unité le salaire d'un

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
65140	Agence de sécurité ou d'investigation; transport de valeurs par véhicules blindés	1,62	1,39	0,1216	0,1350	0,1417	0,5594	0,5594	0,5594	0,5594	0,5594

travailleur auxiliaire.

L'employeur classé dans une unité qui vise la fabrication d'un bien est classé dans la présente unité pour ses activités de recherche et de développement réalisées en soutien de son activité de fabrication si au moins un de ses travailleurs affecté uniquement à des tâches professionnelles, techniques ou administratives reliées à ces activités de recherche et de développement œuvre exclusivement ailleurs que dans un bâtiment où s'effectue de la fabrication. Seul le salaire d'un tel travailleur peut alors être déclaré par l'employeur au regard de la présente unité.

Cette unité vise :

- l'exploitation d'une agence de sécurité ou d'investigation;
- le transport de valeurs par véhicules blindés.

Cette unité ne vise pas :

- les services de signaleurs routiers.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022
65150	Administration des opérations de filiales ou de succursales situées à l'extérieur du Québec	0,36	0,16	0,0063	0,0054	0,0062

Cette unité vise :

- Par administration on entend des activités telles que la planification, l’administration des opérations de filiales ou de succursales situées à l’extérieur du Québec.

Services de signaleurs routiers; installation d'équipements ou de matériel pour la sécurité routière

Cette unité vise :

- les services de signaleurs routiers;  
l'installation temporaire d'équipements ou de matériel pour la  
sécurité routière.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- la fabrication d'équipements ou de matériel pour la sécurité routière; le transport, l'entreposage et la manutention d'équipements ou de matériel pour la sécurité routière.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
	L'employeur classé dans la présente unité ne peut également être classé à l'unité 54080 sauf lorsqu'au moins un de ses travailleurs effectue uniquement des tâches reliées aux activités visées par cette dernière unité.										
67100	Associations d'entreprises, d'institutions ou d'organismes; organisations syndicales; location de services de travailleurs de bureau	0,56	0,36	0,0175	0,0189	0,0216	0,0972	0,0972	0,0972	0,0972	0,0972

Cette unité vise :

- les associations d'entreprises, d'institutions ou d'organismes telles que :
  - les chambres de commerce;
  - les associations d'institutions publiques ou parapublicques;
  - les associations de fabricants;
  - les organisations syndicales;
  - la location de services de travailleurs de bureau tels que réceptionniste, secrétaire, adjoint administratif, comptable, technicien en administration, technicien en informatique.

Cette unité vise également :

- la location de services de personnel col blanc effectuant le commerce de biens ou de services tels que vendeur, représentant ou caissier;
- la location de services de personnel scientifique ou technique tels que technicien de laboratoire, dessinateur,



Numéro de l'unité	Texte de l'unité		Ratios d'expérience pour le premier niveau						Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
			Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	
67110	Location de services de personnel d'entrepôt, d'atelier ou d'usine	68030, 77020 et 80030 à 80250.	3,25	2,97	0,2822	0,3201	0,2738	1,3068	1,3068	1,3068	

Cette unité vise :

- . la location de services de personnel d'entrepôt, d'atelier ou d'usine tels que :
  - . les conducteurs de chariots élévateurs;
  - . les manutentionnaires;
  - . les journaliers;
  - . les manœuvres;
  - . les assembleurs;
  - . les opérateurs de machineries fixes;
  - . les soudeurs;
  - . les mécaniciens ou les mécaniciens d'entretien.

Cette unité vise également :

- . la location de services de conducteurs de chariots élévateurs, de manutentionnaires, d'emballeurs et de préposés à l'inventaire;
- . la location de services de bouchers;
- . la location de services de personnel en atelier de réparation mécanique tels que des mécaniciens ou des débosseleurs;
- . la location de services de concierges ou de personnel d'entretien ménager;
- . la location de services de personnel agricole.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le premier niveau						Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020
67120	Location de services de camionneurs, de chauffeurs-livreurs ou d'aides-livreurs	6,35	5,98	0,4534	0,3745	0,5265	2,1551	2,1551	2,1551	2,1551
68010	Restaurant; comptoir de restauration rapide; débit de boissons alcoolisées	1,28	1,06	0,1098	0,1088	0,0869	0,4542	0,4542	0,4542	0,4542

Cette unité vise :

- . l'exploitation d'un restaurant où le service de boissons alcoolisées est autorisé seulement à l'occasion d'un repas ou n'est pas autorisé;
- . l'exploitation d'un comptoir de restauration rapide;
- . l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées.

Cette unité vise également :

- . l'exploitation d'une discothèque;
- . l'exploitation d'une cabane à sucre;
- . l'exploitation d'un bar laitier fixe;
- . les services de location de salles avec services de restauration ou de boissons alcoolisées;
- . la fabrication de bière par l'exploitant d'un débit de boissons alcoolisées visé par la présente unité lorsque la totalité de la production est destinée à être consommée dans ce débit.

Cette unité vise également les services de voiturier lorsqu'ils sont effectués par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
1	Ratios d'expérience pour le premier niveau					

Cette unité ne vise pas :

- l'acériculture et la fabrication de produits de l'érable.

L'employeur qui effectue dans un même bâtiment à la fois les services traiteurs et l'exploitation d'un restaurant, d'un comptoir de restauration rapide, d'un débit de boissons alcoolisées, d'une discothèque ou d'une cabane à sucre est classé dans la présente unité pour ces activités.

L'employeur qui effectue à la fois les services de location de salles avec services de restauration ou de boissons alcoolisées et les services de location de salles sans services de restauration ou de boissons alcoolisées est classé dans la présente unité pour ces activités.

68020	Cafétéria; services traiteurs; machines distributrices	cantine mobile; exploitation de	2,02	1,78	0,1430	0,1426	0,1588	0,6413	0,6413
-------	--	---------------------------------	------	------	--------	--------	--------	--------	--------

Carta unitaria

- l'exploitation d'une cafétéria;
  - les services traiteurs;
  - l'exploitation d'une cantine mobile;
  - l'exploitation de machines distributrices.

Cette unité vise également :

- les services de pause-café;  
l'exploitation d'un bar laitier motorisé;

l'exploitation d'une popote roulante;  
l'exploitation d'une soupe populaire;  
la location de services de cuisiniers.

Cette unité vise également la location de vaisselle, de verrerie, de chaises, de tables, de nappes, de tentes ou de chapiteaux lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur de services traiteurs.

Cette unité vise également le commerce, la location ou la réparation de machines distributrices effectués par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exploitation par cet employeur de tels appareils.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur de l'exploitation d'une popote roulante ou d'une soupe populaire :

- l'exploitation d'un comptoir vestimentaire ou d'articles d'occasion;
  - l'exploitation d'une banque alimentaire;
  - l'exploitation d'une cuisine collective.

Cette unité ne vise pas :

- ## I'installation de chapiteaux :

L'employeur qui effectue dans un même bâtiment à la fois les services traiteurs et les services de location de salles est classé dans

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
68030	Établissement hôtelier; auberge de jeunesse; hôtel-résidence; centre de relaxation offrant l'hébergement; gîte touristique	1,93	1,69	0,1498	0,1521	0,1429	0,7452	0,7452	0,7452	0,7452	0,7452

la présente unité pour ces activités.

Établissement hôtelier; auberge de jeunesse; hôtel-résidence; centre de relaxation offrant l'hébergement; gîte touristique

Cette unité vise :

- . l'exploitation d'un établissement hôtelier tel que :
  - . hôtel;
  - . motel;
- . l'exploitation d'une auberge de jeunesse;
- . l'exploitation d'un hôtel-résidence;
- . l'exploitation d'un centre de relaxation offrant l'hébergement;
- . l'exploitation d'un gîte touristique.

Cette unité vise également :

- . l'exploitation d'une maison de chambres;
- . la location de chalets.

Cette unité vise également les services qui, sans être des activités de soutien, sont offerts dans un établissement visé par la présente unité par l'employeur qui exploite cet établissement.

Cette unité ne vise pas :

- . la production de spectacles;
- . l'exploitation d'une salle de spectacles.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
	L'employeur qui effectue, sur un même site, à la fois une activité visée par l'unité 68010 et une activité visée par la présente unité est classé dans la présente unité pour l'ensemble de ces activités.										
68040	Pourvoirie; terrain de camping; parc de maisons mobiles; camp avec hébergement; gestion et entretien des parcs de l'Administration provinciale	2,04	1,80	0,1845	0,2095	0,2028	0,7510	0,7510	0,7510	0,7510	0,7510

Cette unité vise :

- l'exploitation d'une pourvoirie;
- l'exploitation d'un terrain de camping;
- l'exploitation d'un parc de maisons mobiles;
- l'exploitation d'un camp avec hébergement tel que camp de vacances ou camp de nature;
- la gestion et l'entretien des parcs de l'Administration provinciale.

Cette unité vise également :

- l'exploitation d'une base de plein air;
- l'exploitation d'un centre de découverte de la nature;
- l'exploitation d'une plage lorsque l'employeur offre également sur le site le service d'hébergement;
- l'exploitation d'une zone d'exploitation contrôlée;
- les services de descentes de rivières ou de rapides;
- les services d'excursions en plein air;
- les services de guides de plein air;
- le mesurage du bois;
- le marquage ou le martelage des arbres en forêt;
-

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- les services tels que la restauration, l'hébergement, le ravitaillement, le transport aérien et les guides; l'exploitation d'un dépanneur et la location d'équipements tels que chaloupes, voiliers ou pédalos; la location de chalets; l'exploitation d'un camp de jour; l'aménagement de sentiers.

Cette unité ne vise pas :

- Exploitation d'immeubles; gestion d'immeubles; résidence pour étudiants; parcs de stationnement; location d'espaces d'entreposage sans manutention

Cette unité vise :

- ## l'exploitation d'immeubles:

Par exploitation d'immeubles, on entend la gestion d'immeubles lorsque l'employeur en effectue également l'entretien.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022

la gestion d'immeubles;

Par gestion d'immeubles, on entend l'exercice de tâches uniquement administratives telles que :

- la location et la mise en marché de logements;
  - la négociation et le renouvellement des baux;
  - le recrutement de sous-traitants;
  - l'achat d'immeubles pour la revente ;
  - l'exploitation d'une résidence pour étudiants;
  - l'exploitation de parcs de stationnement;
  - la location d'espaces d'entreposage sans manutention.

Cette unité vise également :

- les services de location de salles sans services de restauration ou de boissons alcoolisées;
  - la location de locaux dans le cadre de laquelle sont offerts des services de soutien administratif tels que :
    - secrétariat;
    - téléphoniste;
    - comptabilité;
  - la gestion des programmes d'habitation ou de construction de logements pour personnes âgées ou à faibles revenus effectuée par un office municipal d'habitation;
  - la gestion ou l'exploitation de logements pour personnes âgées ou à faibles revenus effectuée par un office municipal d'habitation;
  - les syndicats de copropriétaires.



Cette unité ne vise pas les travaux relatifs :

- à la mécanique de chantier tels que l'installation, la réparation, l'entretien, le réglage, le montage, le démontage et la manutention de machinerie autre que la machinerie de production;  
à la fabrication des gabarits pour cette machinerie.

L'employeur classé dans la présente unité peut également classé dans les unités d'exception 80020 et 90010.

77010 Services de buanderie; services de nettoyage à sec; services de fourniture de linge avec lavage

Cette unité vice :

- le service de buanderie;
  - le service de nettoyage à sec;
  - le service de fourniture avec lavage de linge tel que nappes, draps serviettes tabliers essuie-mains ou couches

Cette unité visco-élastomère :

- Le service de fourniture avec l'avage d'uniformes de travail

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019
77020	<p>Services d'entretien d'immeubles</p> <p>Cette unité vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. le service de teinture ou de délavage de vêtements;</li> <li>. le service de réparation de vêtements;</li> <li>. le service de dépôt de linge;</li> <li>. le laver libre-service;</li> <li>. le commerce de linge ou d'uniformes de travail.</li> </ul>	2,88	2,61	0,2264	0,2393	0,2273	1,1063	1,1063	1,1063	1,1063	2021





Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
.	à l'installation de fosses septiques;										
.	à la construction et à la réparation de bordures et de trottoirs;										
.	au revêtement en asphalte de routes, de rues, de trottoirs, de bordures, de pistes cyclables, de voies privées et de stationnements;										
.	au revêtement en béton de routes, de rues, de trottoirs, de bordures, de pistes cyclables, de voies privées et de stationnements effectué à l'aide d'une épanduse-profileuse;										
.	à la scarification des surfaces pavées;										
.	à la pulvérisation des surfaces pavées;										
.	à l'imperméabilisation des surfaces pavées, des fossés de voie de circulation, des sites d'enfouissements sanitaires, des sites d'entreposage de neige usée, des aires de compostage et des cellules pour terres contaminées;										
.	à l'imperméabilisation des ouvrages construits en terre, en enrochement ou en remblai tels que des barrages, des canaux, des digues, des batardeaux, des bassins de traitement des eaux usées, des bassins de rétention et des étangs aérés;										
.	au marquage de lignes sur les surfaces pavées;										
.	à l'installation de clôtures;										
.	à l'installation de glissières de sécurité et de garde-fous.										

Cette unité vise également :

- .
- les travaux de démolition d'ouvrages de génie civil ou de bâtiments y compris les opérations nécessaires à la réalisation de ces travaux, tels que le sciage ou le cassage de béton et l'érection de murs de protection si ces opérations sont exécutées par l'employeur chargé des travaux de démolition;
- la location, avec opérateurs, de grues, de camions-grues, de



Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2019	2021
	la location de foreuses avec opérateurs;										
	. le démontage de structures métalliques et de machinerie;										
	. les travaux préparatoires à l'installation de clôtures exécutés en atelier ailleurs que sur le chantier ou à pied d'œuvre;										
	. l'exploitation d'une carrière, d'une sablière ou d'une gravière;										
	. l'enlèvement de la neige;										
	. les travaux de ciment et de bétonnage autres que ceux relatifs aux petits ouvrages d'art et aux trottoirs et bordures;										
	. les travaux de dynamitage, de forage pour dynamitage, de pieux, de fondations spéciales, de creusage de tunnels et de forage souterrain, de caissons, de soutènement des excavations, de tirants d'ancre, de reprise en sousœuvre et d'injection dans les sols et le roc;										
	. la fabrication de béton préparé;										
	. l'installation de réseaux d'éclairage routier et des feux de signalisation routière, de même que l'installation de lampadaires;										
	. les travaux de construction de lignes souterraines de distribution d'énergie avec installation de la machinerie et des équipements en plus de l'excavation et de l'installation de conduites;										
	. l'opération d'une usine d'asphalte;										
	. les travaux paysagers;										
	. la pose de blocs imbriqués.										

L'employeur classé dans la présente unité peut être également classé dans les unités d'exception 80020 et 90010.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
80040	Dynamitage; forage; mécanique des sols, pieux et fondations spéciales	4,57	4,25	0,2691	0,2648	0,2639	1,3495	1,3495	1,3495	1,3495	1,3495

Cette unité vise les travaux relatifs :

- . au forage, au chargement des trous et à la mise à feu des produits explosifs;
- . au dynamitage, incluant celui effectué lors de travaux de démolition d'ouvrages de génie civil ou de bâtiments;
- . au creusage de tunnels et au forage souterrain;
- . au forage de puits artésiens avec ou sans l'installation de pompes;
- . à la mécanique des sols telles la mise en place de soutènement des excavations, la pose des tirants d'ancre, la reprise en sous-œuvre et l'injection dans les sols et le roc;
- . au forage géothermique et au forage de puits d'ascenseurs;
- . au forage préliminaire aux travaux de construction;
- . à l'enfoncement de pilotis;
- . aux pieux, incluant les pieux vissés, et aux fondations spéciales tels que la mise en place, le levage et la manutention des pièces suivantes : palplanches en acier, pieux d'éanconnement, moises, entretoises, étrésillons, pieux de support et étaient temporaires en acier ou en bois de charpente lourd enfoncés dans le sol;
- . à la location de foreuses avec opérateurs.

Cette unité vise également :

- . les travaux effectués en caisson et en batardeau;
- . la construction, l'entretien, l'enlèvement et la démolition

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau							
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021
80060	<p>des caissons et des batardeaux;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. la plongée sous-marine, incluant l'inspection sous-marine de câbles, de quais, l'installation de câbles sous-marins, le nettoyage de prises d'eau, la récupération de bois sous l'eau, les travaux de construction sous-marins et autres activités de services exercées sous l'eau;</li> <li>. les travaux préliminaires en sous-œuvre de déplacement de bâtiments, y compris l'excavation, le forage de béton et le fonçage de pieux;</li> <li>. la mise en place, le redressement et le levage de bâtiments;</li> <li>. la reprise en sous-œuvre du bâtiment;</li> <li>. le déplacement de bâtiments sur un fardier effectué par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur des travaux visés par la présente unité.</li> </ul> <p>Cette unité ne vise pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. le forage du minerai pour le prélèvement de carottes;</li> <li>. le forage de puits de pétrole ou de gaz naturel.</li> </ul> <p><b>L'employeur classé dans la présente unité peut être également classé dans les unités d'exception 80020 et 90010.</b></p> <p>Construction de lignes de transport ou de distribution d'énergie; construction de postes de transformation d'énergie</p> <p>Cette unité vise les travaux de construction, d'entretien et de réparation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. de sous-stations de centrales électriques;</li> </ul>	3,09	2,82	0,2451	0,2095	0,2304	0,9089	0,9089	0,9089

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2022	2021	2020
.	de lignes aériennes ou souterraines de transport et de distribution d'énergie;					
.	de lignes ou de réseaux de télécommunication;					
.	de réseaux d'éclairage routier et de feux de signalisation routière;					
.	de tours à micro-ondes et de télécommunications;					
.	de puits d'accès pour les réseaux souterrains de télécommunication ou de distribution d'énergie;					
.	d'éoliennes.					

Cette unité vise également :

- l'installation de lampadaires;  
l'installation des transformateurs reliés au réseau de transport et de distribution d'énergie;  
l'installation d'antennes dans les tours de télécommunications;  
le plantage de poteaux

Cette unité vise également l'épissure de câbles de télécommunications lorsqu'elle est effectuée par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité.

Cette unité ne vise pas :

- la construction de bâtiments;  
le creusage de tunnels;  
les contrats spécifiques d'excavation et d'installation des conduites souterraines de distribution d'énergie ou de

réseaux de télécommunications, avec ou sans passage de fils

L'employeur classé dans la présente unité peut être également classé dans les unités d'exception 80020 et 90010.

800080 Montage de charpentes métalliques et de réservoirs 7,65 7,25 0,4426 0,4086 0,4049 1,8850 1,8850

Cette unité vise les travaux relatifs :

- au montage, à l'assemblage et au démontage des éléments architecturaux et des charpentes métalliques entrant dans la construction de bâtiments, d'ouvrages de génie civil, de réservoirs extérieurs, de cheminées, de silos, de trémies à charbon, à pierres, à coke, à sable et à minerai, de châteaux d'eau et de machinerie;

à l'installation de cheminées industrielles préfabriquées en métal;

à l'installation des panneaux en acier qui servent à la fois de structure, de revêtement et de toiture;

à l'installation d'éléments d'architecture ou de structure en béton préfabriqué.

Cette unité ne vise pas :

- les travaux préparatoires exécutés en atelier ailleurs que sur le chantier ou à pied d'œuvre;
  - les travaux de revêtement extérieur en feuilles métalliques;
  - l'installation des antennes de postes émetteurs de radio, de télévision et de téléphone cellulaire;

- l'érection des pylônes et des tours à micro-ondes;
- l'érection de silos, de châteaux d'eau ou de réservoirs en bois;
- l'installation de réservoirs autres que des réservoirs extérieurs;
- les travaux de chaufferie liés à l'installation de réservoirs extérieurs.

L'employeur classé dans la présente unité peut être également classé dans les unités d'exception 80020 et 90010.

Travaux de ciment: travaux de bétonnage; travaux de coffrage 801.00

- au ferrailage tels que la coupe, le façonnage, l'assemblage par divers procédés, de même que la pose de tiges ou de treillis métalliques entrant dans la construction d'ouvrages de béton;
  - au coffrage à béton pour la charpente de bâtiments, d'ouvrages de génie civil et de machinerie;
  - à la préparation et à la finition des surfaces de béton et de ciment;
  - au coulage et à la mise en place du béton;
  - au coupage, au sciage, au pompage et au forage de béton;
  - au pavage de béton sans l'utilisation d'une épandeuse-profileuse;
  - à l'injection et gunitage du béton;
  - au sciage de l'asphalte;
  - au cassage du béton lors de travaux de réfection;

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021

- . à l'imperméabilisation de planchers de béton ou de surfaces en béton.

Cette unité vise également les activités suivantes lorsqu'elles sont effectuées par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur d'activités visées par la présente unité :

- . le nettoyage à l'aide d'un jet d'abrasifs, combiné ou non à de l'eau, tel que sable de silice, olivine synthétique, microbilles de verre, grenailles d'acier ou billettes de plastique;
- . le nettoyage ou la préparation à l'aide d'un jet d'eau ou de vapeur afin d'effriter ou d'altérer la couche superficielle des surfaces.

Cette unité ne vise pas :

- . l'exploitation d'un atelier de ferrailage ailleurs que sur le chantier ou à pied d'œuvre;
- . l'installation d'éléments de structure ou d'architecture en béton préfabriqué;
- . la livraison et le déversement de béton par bétonnière;
- . la construction et la réparation de bordures et de trottoirs.

**L'employeur classé dans la présente unité peut être également classé dans les unités d'exception 80020 et 90010.**

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2020	2021	
80110	Travaux de charpenterie; travaux de menuiserie; travaux de revêtement extérieur de bâtiments; travaux de systèmes intérieurs; travaux de peinture; pose de revêtements souples; pose du marbre, du granit, de la céramique ou du terrazzo; travaux de plâtrage ou de tirage de joints; travaux d'isolation; installation d'échafaudages ou de gradins	5,77	5,42	0,3412	0,3529	0,3080	1,7159	1,7159	1,7159	1,7159	

Cette unité vise les travaux relatifs :

- . à l'érection d'une structure de bois d'un bâtiment, d'un silo, d'un château d'eau et d'un réservoir;
- . à la menuiserie;
- . à la pose de revêtement extérieur de bâtiments en feuilles métalliques et en déclin de tout genre;
- . à la pose de pièces de maçonnerie sans l'aide de mortier, de ciment ou d'un autre adhésif quelconque;
- . au parquetage y compris le ponçage et la finition;
- . à la charpenterie tels que l'installation de chevrons et l'érection de divisions en bois;
- . à la charpenterie et à la menuiserie dans l'installation de bâtiments préfabriqués à structure de bois;
- . à la construction sur place d'équipements de loisirs en bois pour parcs d'amusement, gardenies, terrains de jeux ou autres endroits du même genre;
- . à l'installation de portes et fenêtres sur un bâtiment à structure de bois;
- . à l'installation de portes et fenêtres prévitrées sur un bâtiment dont la structure n'est pas en bois lorsqu'elle est effectuée dans le cadre de travaux de charpenterie-menuiserie;

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratio d'expérience pour le deuxième niveau					
		Taux général	Taux particulier	2021	2022	2019	2020
.	à la construction de patios en bois ou en substitut du bois; aux systèmes intérieurs tels que la pose des montants métalliques, de coins de fer, de moulures métalliques, de gypse, de lattis, de plafonds acoustiques et de plafonds suspendus;	.	.	.	.	.	.
.	au plâtrage et au tirage de joints;	.	.	.	.	.	.
.	à la pose de peinture, de revêtement de surface et d'enduits de protection;	.	.	.	.	.	.
.	à la pose de revêtements souples tels que les revêtements en vinyle, en asphalte, en caoutchouc, en liège, en linoléum et les moquettes, les sous-tapis et les thibaudes;	.	.	.	.	.	.
.	à la pose et au polissage du marbre, du granit, du granito, de l'ardoise, de la céramique et du terrazzo et autres matériaux similaires;	.	.	.	.	.	.
.	à l'installation de panneaux de chambres froides;	.	.	.	.	.	.
.	à l'isolation thermique de bâtiments, à l'insonorisation et au contrôle acoustique;	.	.	.	.	.	.
.	à l'installation et au démontage de tout types d'échafaudages ou de gradins.	.	.	.	.	.	.

Cette unité vise également les travaux relatifs :

- à l'enlèvement de l'amiante;
  - au dégarnissage;
  - à l'installation et à la réparation de foyers préfabriqués.

Par dégarnissage, on entend toute opération de démolition sélective, minutieuse et raisonnée, des adjonctions parasites, des parties ruinées ou sans intérêt des immeubles, qui ne porte pas atteinte à la structure, aux murs de soutènement ou aux murs porteurs.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022

Cette unité vise les travaux suivants lorsque effectués sur le chantier ou à pied d'œuvre :

- le nettoyage à l'aide d'un jet d'abrasifs, combiné ou non à de l'eau, tel que sable de silice, olivine synthétique, microbilles de verre, grenailles d'acier ou billettes de plastique;
  - le nettoyage ou la préparation à l'aide d'un jet d'eau ou de vapeur afin d'effriter ou d'altérer la couche superficielle des surfaces suivantes :
    - surfaces d'ouvrages de génie civil tels que viaducs, ponts ou murs de soutènement;
    - surfaces de bâtiments tels que surfaces de maçonnerie, de béton ou d'acier;
    - surfaces extérieures de réservoirs tels que châteaux d'eau ou réservoirs pétroliers;
    - surfaces d'équipement industriel ou de machinerie.

Cette unité vise également les travaux suivants lorsqu'ils sont effectués par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur des travaux d'érection d'une structure de bois d'un bâtiment :

- l'installation de gouttières;
  - les travaux de couverture en bardеaux d'asphalte, de cèdre, en tôle non soudée ou non agrafée ou en tuiles de grès;
  - l'installation de solariums;
  - le coffrage de la fondation;
  - l'installation de portes de garage.

Cette unité vise également les travaux suivants lorsqu'ils sont





Numéro de l'unité	Texte de l'unité visés par l'unité 36050.							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
80140	Travaux de maçonnerie	5,82	5,47	0,3970	0,3548	0,3103	1,8157	1,8157	1,8157	1,8157	1,8157

**L'employeur classé dans la présente unité peut être également classé dans les unités d'exception 80020 et 90010.**

80140 Travaux de maçonnerie

Cette unité vise les travaux relatifs :

- . à la taille, au sciage, à la pose avec du mortier, du ciment ou un autre adhésif quelconque, ainsi qu'au tirage des joints de pièces de maçonnerie, telles les suivantes :
  - . briques, pierres naturelles ou artificielles;
  - . briques acides, briques à feu, de plastique, de ciment ou de tout autre matériau réfractaire posé à la main ou par méthode pneumatique ou mécanique;
  - . carreaux de matériaux réfractaires;
  - . terre cuite;
  - . blocs de gypse, de béton ou de verre, blocs de matériaux composites, blocs d'agrégats légers pour murs ou cloisons, tuiles anticorrosives;
  - . à l'installation de silos formés de douves de béton.

Cette unité ne vise pas :

- . les travaux de tirage des joints, d'alignement, d'ancrage et de gobetage (gobeter) effectués par les fabricants des éléments structuraux ou architecturaux en béton préfabriqué;
- . les travaux de nettoyage à l'aide d'un jet sous pression visés

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019
80150	par l'unité 80110; les travaux de pose de blocs imbriqués (interblocs); les travaux de pose de carrelage en marbre ou en granit; l'installation de murs-rideaux en pièces de maçonnerie; les travaux de coffrage préalables à l'installation de silos formés de douves de béton.	7,51	7,11	0,4609	0,5095	0,4130	2,3020	2,3020	2,3020	2,3020	2,3020

L'employeur classé dans la présente unité peut être également classé dans les unités d'exception 80020 et 90010.

80150	Travaux de verrerie; travaux de vitrerie
-------	--

Cette unité vise les travaux relatifs :

- . à la préparation et à l'installation de la verrerie et de la vitrerie, tels que :
  - : la coupe et le polissage du verre;
  - : la coupe et l'assemblage de l'aluminium;
  - : l'installation de portes, de fenêtres et de vitres;
  - : l'installation d'entrées ou de devantures fabriquées à partir de pièces métalliques et de verre;
  - : l'installation des murs-rideaux;
  - : l'installation d'atriums, de lanterns et d'autres ouvrages similaires.

Cette unité vise également les travaux relatifs à :

- : la construction de serres;
- : l'installation de solariums;
- : l'installation de chapiteaux ;

Cette unité ne vise pas :

- les travaux préparatoires et la fabrication effectués en atelier ailleurs que sur le chantier ou à pied d'œuvre.

L'employeur classé dans la présente unité peut être également classé dans les unités d'exception 80020 et 90010.

80160 Travaux de mécanique de chantier; travaux de chaudronnerie; travaux de plomberie et tuyauterie; travaux de calorifugeage; travaux relatifs aux systèmes de déplacement mécanisé

Cette unité vise les travailx relatifs :

- à la mécanique de chantier telle que l'installation, la réparation, l'entretien, le réglage, le montage, le démontage et la manutention de machinerie autre que la machinerie de production;
  - à la fabrication des gabarits pour cette machinerie;
  - à l'installation, la réparation et l'entretien de portes de garage, mécanisées ou non;
  - à la chaudronnerie reliée à la machinerie autre que la machinerie de production, à la construction, à l'entretien et à la réparation de générateurs de vapeur, de chaudières ou de réservoirs ou autres équipements similaires;
  - à l'installation, la réfection, la modification, la réparation et l'entretien de :
    - systèmes de plomberie, tels que notamment :

Numéro	Texte de l'unité de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau					
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Ratios d'expérience pour le premier niveau
	<ul style="list-style-type: none"> <li>· la tuyauterie, les appareils, accessoires et autres appareillages nécessaires à l'alimentation en fluide de ces systèmes;</li> <li>· la tuyauterie, les appareils, accessoires et autres appareillages utilisés pour le drainage, l'égouttement et l'arrière ventilation des siphons dans ces systèmes;</li> <li>· systèmes de chauffage et de combustion, tels que notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>· la tuyauterie, les appareils, accessoires et autres appareillages nécessaires à la distribution des fluides ou de la chaleur;</li> <li>· systèmes de protection incendie et de protection incendie localisée, tels que notamment :</li> <li>· la tuyauterie, les appareils, accessoires et autres appareillages utilisés pour prévenir et combattre les incendies;</li> </ul> </li> <li>· au calorifugeage, qu'il soit exécuté par aspersion ou toute autre méthode, tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>· l'isolation thermique de tout système de tuyauterie nouveau ou existant;</li> </ul> </li> <li>· l'isolation thermique de calorifères, de fournaises, de chaudières, de réservoirs et de tout autre appareil similaire; <ul style="list-style-type: none"> <li>· à l'installation, à la réfection, à la modification, à la réparation et à l'entretien d'un système de déplacement mécanisé, composé d'appareils, d'accessoires et autres appareillages, tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>· les ascenseurs, monte-charges, escaliers mécaniques, échafaudages volants permanents, monte-pente,</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>						

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
	monoplates, plateaux amovibles sur scènes de théâtre, trottoirs mouvants et autres appareils similaires généralement utilisés ou utilisables pour le transport de personnes, d'objets ou de matériaux.										
	Cette unité vise également l'opération d'un système temporaire ou non terminé ainsi que l'opération d'un système terminé lorsque celui-ci est utilisé pour le déplacement des salariés de la construction et des matériaux.										

Cette unité ne vise pas :

- la construction de réservoirs extérieurs ou de réservoirs en métal autres que pour les systèmes de chaudironnerie;
- l'installation des conduites en métal pour les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, y compris la pose de l'isolant intérieur des conduites;
- les travaux de montage en briques des parois de chaudières;
- les travaux d'installation de conduites de ventilation préisolées;
- le nettoyage au jet de sable;
- les travaux relatifs à la mécanique de chantier tels que l'installation, la réparation, l'entretien, le réglage, le montage, le démontage et la manutention de la machinerie de production ainsi que la fabrication des gabarits pour cette machinerie;
- l'installation et l'opération par un employeur d'un monte-chage temporaire dans le cadre de l'exécution par cet employeur de travaux non visés par la présente unité;
- l'installation des échafaudages volants non permanents.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
1	Ratios d'expérience pour le premier niveau					

L'employeur classé dans la présente unité peut être également classé dans les unités d'exception 80020 et 90010.

Travaux d'électricité 80170

Cette unité vise les travaux relatifs :

- à l'installation, la réfection, la modification, la réparation et l'entretien des installations électriques à des fins d'éclairage, de chauffage et de force motrice, y compris dans tous les cas les fils, câbles, conduits, accessoires, dispositifs et appareils électriques faisant partie de l'installation elle-même et, étant reliés au raccordement de l'installation au réseau du service public ou du service municipal l'alimentant, lequel point du raccordement est au mur de l'édifice ou de la bâtisse la plus rapprochée de la ligne du service public;

à l'installation des parafoudres et des unités aérothermes; au branchement électrique d'un bâtiment.

Cette unité ne vise pas :

- les travaux de construction de postes de distribution ou de transformation d'énergie effectués par des entrepreneurs en électricité;
  - les travaux d'électricité effectués par les entrepreneurs en construction de postes de transformation ou de distribution d'énergie;
  - les travaux d'installation des systèmes d'alarmes, de sécurité, de contrôle ou d'équipements électroniques;

Cette unité vise les travaux relatifs :

- à la ferblanterie impliquant le travail de la tôle d'une épaisseur maximale de 10 jauges (fer, cuivre, aluminium, acier inoxydable) et toute matière de composition métallique ou électrométallurgique, vinyle et autres matériaux à base de métal ou de plastique, tels que :
    - . le traçage, la fabrication et la pose, sur les chantiers et à pied d'œuvre, de toutes sortes d'objets en métal ou en feuilles;
    - . le montage et la réparation de systèmes ou conduites de ventilation, de climatisation, de chauffage à air chaud et de tout système ou conduit pour l'évacuation de matières diverses telles que copeaux, vapeurs, fumées ou poussières, la pose des isolants intérieurs en rapport avec ces systèmes et la mise en place des appareils préfabriqués;
    - . l'installation d'objets métalliques préfabriqués tels que tablettes, casiers, écrans, plafonds, coupe-feu et revêtements de plafond et muraux;
    - . la pose et l'installation des appareils préfabriqués tels



Cette unité vise également les travaux relatifs :

à l'installation d'antennes paraboliques.

L'employeur qui effectue à la fois l'installation des systèmes d'alarme contre le vol et l'incendie et le commerce de ces systèmes est classé dans la présente unité pour ces activités.

L'employeur classé dans la présente unité peut être également classé dans les unités d'exception 80020 et 90010.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le premier niveau						Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020
80200	Travaux de réfrigération; travaux de climatisation	2,99	2,72	0,2833	0,2878	0,2664	1,0223	1,0223	1,0223	1,0223

Cette unité vise les travaux relatifs :

- . à l'installation, à la réfection, à la modification, à la réparation ou à l'entretien des systèmes centraux de réfrigération ou de climatisation, comprenant la tuyauterie, les appareils, accessoires et autres appareillages nécessaires à la distribution des fluides et à la production du froid par ces systèmes;
- . à l'installation de machinerie pour les systèmes centraux de climatisation et de réfrigération.

Cette unité ne vise pas les travaux relatifs :

- . au calorifugeage des systèmes de réfrigération et de climatisation;
- . à l'essai, au réglage et à l'équilibrage des systèmes de circulation ou de distribution de l'air;
- . à l'installation des conduites en métal pour les systèmes de climatisation;
- . à l'installation, la réfection, la modification, la réparation ou l'entretien de systèmes d'instrumentation et de régulation relatifs au chauffage, à la climatisation et à la ventilation.

**L'employeur classé dans la présente unité peut être également classé dans les unités d'exception 80020 et 90010.**

Numéro de l'unité	Texte de l'unité							Ratios d'expérience pour le premier niveau		Ratios d'expérience pour le deuxième niveau	
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2020	2021
80230	Travaux paysagers; installation de piscines ou de spas	2,89	2,62	0,2263	0,2385	0,2038	1,0681	1,0681	1,0681	1,0681	1,0681

Cette unité vise :

- . les travaux paysagers tels que:
  - . la pose d'interblocs ou de pavés de béton;
  - . la pose de tourbe gazonnée;
  - . la préparation du terrain;
  - . la plantation d'arbres et d'arbustes;
  - . l'érection de murets, d'escaliers, etc.;
  - . l'entretien de talus le long des routes;
  - . la pose de tuyaux extérieurs souterrains pour l'arrosage des pelouses ou pour les systèmes d'éclairage décoratifs;
  - . l'installation, la construction ou la réparation de piscines;
  - . l'installation ou la réparation de spas.

Cette unité vise également les travaux suivants lorsqu'ils sont effectués par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur des travaux payeurs :

- . l'installation de clôtures.

Cette unité vise également les travaux suivants lorsqu'ils sont effectués par les travailleurs d'un employeur dans le cadre de l'exécution par cet employeur de l'activité d'installation, de construction ou de réparation de piscines ou de spas :

- . les travaux de ciment ou de bétonnage.

Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le deuxième niveau				
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022
80250	Travaux de serrurerie de bâtiments	7,13	6,74	0,2266	0,2280	0,2396
						1,2332
						1,2332
						1,2332

Cette unité vise les travaux relatifs :

- à la serrurerie de bâtiments, tels le tracé, la coupe, la préparation et l'assemblage de toute pièce de métal dont notamment les escalières extérieures et intérieurs, les garde-corps, les clôtures, les barrières, les marquises, les trappes de cave et d'inspection, les grillages de tous genres, les chutes à charbon, les portes de voûtes, les portes coupe-feu, les portes industrielles, les cloisons, les rampes et les balcons.

Cette unité ne vise pas :

- les travaux préparatoires et la fabrication effectués en atelier ailleurs que sur le chantier ou à pied d'œuvre; l'installation de tous les autres types de clôtures.

L'employeur classé dans la présente unité peut être également classé dans les unités d'exception 80020 et 90010.



Numéro de l'unité	Texte de l'unité	Ratios d'expérience pour le premier niveau						Ratios d'expérience pour le deuxième niveau		
		Taux général	Taux particulier	2020	2021	2022	2019	2020	2021	

Cette unité ne vise pas :

- . les travailleurs qui font la manutention ou la livraison de marchandises autres que des échantillons servant à la vente.

L'employeur classé dans la présente unité ne peut également être classé dans l'unité 65150 ou dans l'unité 80020.